

Voix des Métaux

ORGANE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SYNDICATS DE LA MÉTALLURGIE CFTC 26, rue de Montholon - PARIS (9^e)

Huit millions de travailleurs

Le numéro 859-A de « Syndicalisme Hebdomadaire » a apporté toutes précisions utiles sur l'accord portant généralisation des retraites complémentaires.

Restait à régler, avant le 31 décembre 1961, le problème du champ d'application de l'accord, du fait du refus d'adhésion manifesté par un certain nombre de fédérations patronales du commerce de gros et de détail.

Deux fédérations patronales nationales, celles de l'hôtellerie et de la quincaillerie de détail avaient même démissionné avant la signature de l'accord, afin de ne pas être engagées.

Ceci en dit long sur le sens social de ces organisations, et la C. F. T. C. s'est élevée vivement contre de telles attitudes qui vont priver dans l'immédiat près de 200 000 travailleurs de l'affiliation à un régime de retraites complémentaires.

L'annexe II fixant le champ d'application de l'accord du 8 décembre a été signé le 29 décembre. Nous ferons paraître, dans le prochain « Syndicalisme Hebdo », la liste des fédérations patronales qui n'ont pas accepté d'adhérer à l'accord.

Grâce aux interventions de la C. F. T. C. et de Force Ouvrière, les entreprises des secteurs visés ne sont



80 % des vieux travailleurs veulent conserver une activité...

placées que temporairement en dehors du champ d'application, et il est convenu que les parties signataires procéderont, au plus tard avant la fin de 1962, à un examen de la situation.

De plus, et sur proposition de la C. F. T. C., une déclaration des organisations syndicales ouvrières signataires figure dans un procès-verbal de signature et souligne...

...Qu'elles regrettent le refus d'adhésion des fédérations patronales visées par l'annexe II et déclarent vouloir ouvrir pour obtenir leur adhésion totale dans les meilleurs délais afin que l'ensemble des travailleurs bénéficient des retraites complémentaires.

Oui, cette position de certaines fédérations patronales est inadmissible, pour ne pas dire scandaleuse, quand on connaît les profits réalisés par bon nombre d'entreprises commerciales.

Après l'accord du 8 décembre, qui garantit près de deux millions de travailleurs nouveaux, notre action syndicale devra permettre de régler la situation en 1962 pour la totalité des travailleurs du commerce et de l'industrie.

Laurent LUCAS



LE DERNIER REMPART

LA fin de 1961 aura bien été le temps de la grande pagaille, le temps des ultras de tous bords, le temps des assassins. Le temps des abus qui finissent par ne plus choquer, à force de créer un climat. N'importe quel journal quotidien daté de n'importe quel jour vous le dira : en Algérie, commandos anti-OAS et commandos OAS s'entre-tuent ; à Paris et dans toute la France, les attentats continuent. Dans un autre domaine, les bouchers qui entendent respecter la loi se voient plastiquer par les extrémistes de la profession ; les gangsters « nouvelle vague » multiplient les hold-up, tandis que, trop occupés à lutter contre l'OAS ou contre le FLN, la police ne peut faire front ; pendant ce temps, toute une partie de la jeunesse, lorsqu'elle ne brise pas les autos de la Saint-Sylvestre, voit dans le rock et dans le twist une façon bien à elle de s'isoler de la neige décidément trop sale qui l'entoure.

Alors, dominant le temps de la pagaille, le Président de la République parle. Il annonce fort sereinement que la France est remise (ou presque) sur ses rails, que l'optimisme est de rigueur, que les travailleurs ont tout pour être heureux, que la paix en Algérie n'est plus qu'une question de jours, et tout et tout... Mais un discours de Président — fut-il général — n'a jamais fait le printemps...

Sans doute n'a-t-on jamais été aussi proche d'un cessez-le-feu en Algérie qu'à l'aube de cette année, c'est vrai ; déjà, les pistes qui pourraient mener à l'arrêt des combats semblent défrichées : cessez-le-feu annoncé avant la fin du mois de janvier par le gouvernement français et par le GPRA, période de négociations officielles, création d'un organisme provisoire avec l'accord du FLN (et peut-être avec sa participation) pour le maintien de l'ordre et pour la mise au point de la consultation sur l'autodétermination, referendum, etc.

Mais, quoi qu'il en soit, les obstacles s'affirment chaque jour plus nombreux et toujours plus réels : en dépit du gouvernement français et du GPRA, le cessez-le-feu pourra-t-il être appliqué sur le terrain tant que l'OAS s'y manifestera ? La vague de racisme qui submerge bien des Français est-

elle prête à s'éteindre ? Qui peut dire qu'aucun colonel, qu'aucun homme politique, qu'aucun groupe ultra de derrière les fagots ne surgira soudain, en France, pour saboter la paix si douloureusement gagnée ?

S'il faut d'abord gagner la paix, il importe aussi, de plus en plus, de créer et d'installer une démocratie véritable... qui brille actuellement par son absence : de tous les horizons, des Français et des Françaises l'attendent, que le dernier discours du Président de Gaulle a remplis d'inquiétude et de lassitude. Ce sont ces hommes et ces femmes qui, le 19 décembre, ont arrêté de travailler pendant 15 minutes et qui, le soir, dans différentes villes, ont manifesté sur les voies publiques, quitte à se faire matraquer parfois. Ils sont salariés, paysans, enseignants, étudiants, militaires ou policiers même, comme en témoigne d'une part la position courageuse du contingent, et d'autre part, la position républicaine du Syndicat de la Police CFTC à propos de la manifestation du 19 et aussi de la mise à pied du Secrétaire Général de la Fédération du Personnel de la Préfecture de Police de la Seine. Tous sont convaincus d'une vérité : le dernier quart d'heure de la démocratie s'écoulera moins longuement que le dernier quart d'heure de la paix en Algérie (qui dure depuis un certain nombre d'années) et, d'ores et déjà, il est indispensable de s'organiser et se défendre. D'ailleurs, à l'heure du plastic et des attentats, il faut savoir aussi que, dans les villes, dans les usines, des centaines de milliers de Français s'attachent à éclairer l'opinion, à former les jeunes, à recréer aussi le tissu démocratique qui fait défaut au pays.

Le temps des ultras, le temps des abus, le temps du racisme est toujours un signe avant-coureur des fascismes ou des dictatures quels qu'ils soient. Aujourd'hui, le temps de la grande pagaille ne se heurte plus qu'à un seul rempart vraiment efficace et vraiment solide : le mouvement syndical. Mais pour combien de temps ? La réponse n'appartient pas aux seuls dirigeants et aux seuls militants : elle est aussi entre les mains de tous les salariés et de tous les syndiqués.

« SYNDICALISME »

SACRÉ



PÈRE



NOËL...



CHACUN sait qu'à pareille époque ce vénérable vieillard reçoit des enfants un courrier abondant. Quelquefois, les adultes s'y mettent aussi et nous reproduisons ci-dessous la lettre qu'un camarade fondeur de Peugeot lui a adressé l'autre semaine.

« PÈRE NOËL,

« En voyant mes gosses écrire l'autre jour, ça m'a donné l'idée d'en faire autant. Je travaille chez Peugeot, en fonderie. J'ai une paie de S. 2 qui nous permettra de boire de « l'ordinaire » au réveillon, si on en fait un...

« Je ne rêve pas beaucoup ; on n'a pas le temps ; à la boîte, c'est la production et, à la maison, il faut dormir en vitesse pour récupérer, mais je me suis souvent demandé pourquoi tu ne descendais jamais en fonderie ? Les cheminées ne manquent pas, cependant. Il faudrait même en mettre d'autres, c'est toujours plein de fumée dans les ateliers. Evidemment, si tu as les bronches

déliçates, je te comprends, c'est pas du papier d'Arménie qu'on brûle ici.

« Père Noël, ta visite nous ferait doublement plaisir. Tu te déplaces pour faire des cadeaux ; ici, ce n'est pas l'habitude, les travailleurs ont déjà bien du mal à obtenir ce qui leur est dû, et encore à des tas de conditions. La Direction en a même rajouté une, il y a un mois, pour une prime... Ici, le boulot ne suffit pas, il faut être sage en plus.

« Parfois, c'est pire, on nous en reprend, des primes de fonderie ; par exemple, jusqu'à 11 francs de l'heure en moins. Dans ces ateliers-là, le personnel a instauré la lutte contre les diminutions de salaire...

« Si tu viens, nous pourrions mettre nos souliers. Nous avons des chaussures de sécurité que nous sommes obligés de payer, d'ailleurs ; un truc que je n'ai jamais compris, car, en somme, c'est pour le patron qu'on les use ! Enfin, on use ce qu'on peut. Pour certains, c'est le fauteuil, pour les autres, ça peut aller jusqu'au bonhomme.

« Je te préviens, tu as l'habi-

tude des conduits encrassés, mais fais attention où tu mets les pieds. La fonderie, c'est sale partout. Pour faire le tour des ateliers, tu toucheras certainement une combinaison, puisque tu te promènes. Il y en a ici qui ne font que ça et on leur en donne. Si tu venais travailler, ça serait plus difficile.

« Ce que je regretterai le plus, c'est que tu ne puisses venir pendant le boulot. Tu ne pourras pas voir les gens travailler au rendement (nous, on dit les cadences). Ça me gêne un peu de t'en parler ; les patrons n'aiment pas qu'on en parle. Pour eux, l'ouvrier qui peine mérite mieux. Ils appellent ça :

« — Evaluation des temps de poste ;

« — Charges de travail ;

« — Méthode des temps élémentaires ».

« Ça ne supprime pas la fatigue, mais ça fait plus distingué. C'est quand même beau, l'instruction !

« Ah ! j'oubliais la plus belle : « Gamme de travail... ».

De la vraie musique, quoi !...

« Evidemment, après ce que je viens de te décrire, tu vas hésiter. Je sais bien que le Père Noël descend sur la terre, mais s'arrête avant le Purgatoire. Viens quand même, tu l'auras vu au moins une fois.

HUNTEL.

« P. S. — Fais gaffe, si tu descends dans un cubilot, il y a toujours des briques mal accrochées et tu pourrais te retrouver à l'accident du travail en moins de deux.

« C'est que, les briques... Peugeot les entasse, tandis que nous on risque surtout de les prendre sur « la gueule ».

« Autre chose : si tu avais pensé me faire cadeau d'une carte syndicale, c'est déjà fait, j'en ai une. Avec les copains, on a compris qu'il fallait se défendre. Nous sommes syndiqués à la C. F. T. C. et, tu peux me croire... ça marche !

LETTRE OUVERTE

A M. FLIC

Service « ratonnades, paponnades et matraquages », Préfecture de Police, Paris

Monsieur,

Au soir de ce 19 décembre, vous êtes rentré chez vous un peu plus tard que de coutume, harassé et fourbu tant vous mites du cœur à l'ouvrage ; tendrement vous avez embrassé femme et enfants car vous êtes excellent mari et bon père de famille.

D'où vient alors que quelques heures avant, vous vous soyez conduit comme une brute, frappant à coup de gourdin et de matraque sur les manifestants têtes et mains nues, n'épargnant ni femme ni même cet octogénaire cité par le journal « Combat » qui précisait que « rarement la réaction des C. R. S. et des gendarmes mobiles n'a été aussi violente ».

Vous n'en étiez pas d'ailleurs à votre coup d'essai, et vous vous étiez déjà copieusement « fait la main », lors de la manifestation algérienne du 17 octobre.

Vous êtes le même — ou de la même engeance — que ce « gardien de l'ordre » qui, lors de la manifestation du 2 décembre dernier où les infirmes et vieillards réclamaient autre chose que 2 à 3 NF par jour pour « vivre », avait tenté de renverser la voiture d'un infirme.

Certes, répondez-vous que vous obéissez et nous serons d'accord : les vrais « fripouilles » sont ceux qui vous commandent ou qui couvrent vos exactions, mais il vous reste bien quelque sentiment humain et le pays manque de bras (pour travailler et non pour matraquer) ; cherchez donc un autre emploi.

Et puis, ce n'est pas négligeable, vous n'aurez pas à rougir devant vos enfants pour lesquels — en bon et excellent père — vous souhaitez un autre métier que le vôtre.

Jean Pierre.

LE IV^e PLAN ET LA "NAVALE"

LA « navale » est actuellement à l'honneur : Je paquebot « France » a fait ses essais et part pour son premier voyage.

Les journaux, les revues ont donné maints détails sur ses dimensions, son équipement, son luxe, accessoirement et très brièvement l'on est allé jusqu'à mentionner le travail des travailleurs des Chantiers de l'Atlantique et de tous ceux qui ont contribué à la construction de ce magnifique navire.

Mais qui parle de ces 10.000 travailleurs de la construction navale qu'il faut reconverter d'ici 1965 ? Bien sûr, c'est inscrit dans le IV^e Plan, mais ce qui n'est pas mentionné, c'est de quelle manière, avec quelles garanties ces travailleurs seront reconvertis.

Par ailleurs, lorsqu'on interroge la Chambre syndicale des constructeurs de navires, elle répond qu'en ce qui concerne l'utilisation de tous les ouvriers, elle « n'y voit pas clair ».

La position C. F. T. C.

Elle a été exposée dans une note remise aux membres du groupe de travail « transports maritimes » où nous étions représentés par nos camarades Guiheneuf et Beliard. Nous avons dit que les salariés

et leurs représentants se sentaient étrangers à ce Plan.

S'il faut féliciter le rapporteur du sérieux de ses études et de la clarté de ses exposés, il nous faut noter l'insuffisance des moyens mis à la disposition du groupe de travail, le manque de documentation que l'on « ne pouvait pas » nous donner.

De plus, il manquait un chapitre important, celui de la reconversion.

Dans quelles conditions ? Avec quels moyens ? Comment sera assuré l'emploi des salariés dans la construction navale ? Comment sera assuré le plein emploi présent et futur dans les régions où notre industrie est l'industrie prépondérante ?

DELIVRER LES TIMIDES DE LA CRAINTE ET INVITER LES IMPRUDENTS A LA REFLEXION, tel est le rôle du plan, a écrit M. P. Masse, le commissaire général au plan.

Inutile de dire que nous ne partageons pas du tout ce point de vue ; nous connaissons la « timidité » de nos employeurs en matière sociale, quant à leur « imprudence », nous aurions aimé qu'elle soit un peu plus grande notamment en matière de reconversion.

Une véritable planification

— Voilà ce que nous récla-

mons ; il ne s'agit pas seulement de convaincre par la parole, d'offrir des sucettes (financières et fiscales) aux entreprises qui travaillent dans le sens du plan, encore faudrait-il manier le coup de bâton et la sanction à l'égard des incapables et de ceux qui, par calcul, s'opposent aux objectifs du plan.

Il s'agit aussi que soient nettement définis les objectifs sociaux et que les représentants des travailleurs aient non seulement un avis à donner mais aussi un pouvoir de décision.

Il s'agit que s'instaurent de véritables négociations sur les salaires dans le cadre d'une CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE LA NAVALE.

Nos représentants au groupe de travail du IV^e Plan ont agi dans ce sens, ils ont demandé que le groupe de travail se réunisse chaque année pour faire le point de l'exécution du plan et envisager les modifications et les mesures à prendre.

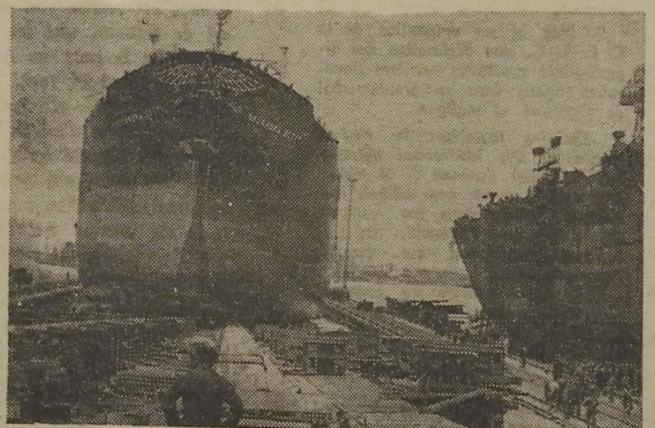
D'un autre côté, il nous faut travailler à renforcer constamment notre syndicalisme pour mieux faire face aux problèmes actuels de la navale et faire que le V^e Plan soit en 1965 vraiment au service des travailleurs dans le cadre d'une planification démocratique.

Pierre JEANNE.

POUR UNE C.F.T.C. - MÉTAUX PLUS PUISSANTE

JANVIER

Campagne de recrutement



LANCLEMENT A DUNKERQUE DU PETROLIER « OKLAOMA » GETTY 52 000 TONNES

Le Gérant : J. LANNES

Imprimerie spéciale de « VOIX DES MÉTAUX » 5, rue du Cornet, Le Mans



Quel sera pour lui l'année 1962 ?

LES ANNÉES PASSENT LES RAISONS DE LUTTES SUBSISTENT

UNE nouvelle page est tournée : 1962 remplace 1961 sur notre calendrier, et chacun essaie de pronostiquer ce que sera l'année nouvelle.

Les salaires augmenteront-ils de 6 ou 8 %, le coût de la vie se stabilisera-t-il, les 4 semaines de congé payé seront-elles obtenues, la durée du travail diminuera-t-elle, la guerre d'Algérie sera-t-elle terminée ?

Autant de points d'interrogation, auxquels aucune cartomancienne n'apportera de réponse.

Car la clef, ce sont, seuls, les travailleurs qui la possèdent et c'est essentiellement d'eux-mêmes que dépend ce que demain sera.

par **André SOULAT**
Secrétaire Fédéral

1961 a été comme toutes les années une année dure. De « sociale » elle n'en a eu que le nom. Des militants, plus que jamais sont brimés, sanctionnés, licenciés. Le pouvoir d'achat ne s'améliore pas, les conditions de travail et les cadences restent des problèmes importants, la guerre se poursuit en Algérie, le fascisme est à nos portes.

S'il est vrai qu'en de nombreuses usines, le mur des 4 % a été enfoncé, certains accords d'entreprises ont été positifs, les régimes de retraite améliorés, tout cela n'est pas gestes de générosité ou bonne volonté patronale, mais fruit de luttes, d'actions souvent difficiles.

L'année 1962 sera bonne ou mauvaise, selon que l'action ouvrière sera puissante ou faible.

Aussi, si en ce début d'année la Fédération de la Métallurgie formule des vœux, c'est pour souhaiter à tous ses militants et adhérents, la santé, la volonté, le dynamisme, l'esprit d'initiative, afin de tout mettre en œuvre dans la lutte.

- POUR LES REVENDICATIONS.
- POUR LA PAIX.
- CONTRE LE FASCISME.

LA FOURRAGÈRE !

Le Gouvernement vient de créer la « Fourragère du Travail » (cela sans doute dans le cadre de l'« année sociale »).

On entend par fourragère, nous dit le Petit Larousse, les plantes propres à être employées comme fourragère (herbe, paille, foin, etc.) pour la nourriture et l'entretien des bestiaux.

C'est aussi un ornement de l'uniforme militaire ayant pour origine la corde à fourrage.

C'est également la voiture à transporter le fourrage.

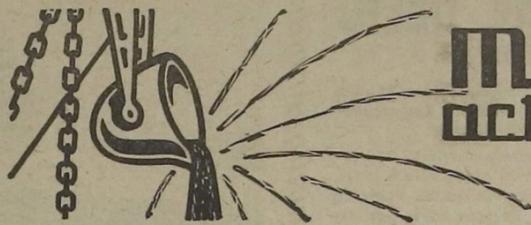
Très bien, nous voilà fixés ; c'est sans doute parce que « ce ne sont

pas ceux qui gagnent l'avoine qui la mangent » que les salariés auront droit à la fourragère.

A moins que ce soit parce que nombre de nos entreprises ressemblent à des casernes avec commandant, capitaine et juteux qui n'hésitent pas à mettre les délégués « à l'herbe » et les salariés « sur la paille ».

Mais peut-être est-ce notre Mulet de la Malène, notre ministre de l'Information qui a eu cette riche idée, alors hue ! en voiture et vive la fourragère !

J. P.



métallurgie
actions
informations

Chez Amiot, à Cherbourg L'action paye

Aux constructions mécaniques de Normandie (usine Amiot), à Cherbourg, où travaillent 540 salariés, la lutte s'est engagée à mi-décembre pour une revendication de 0,20 NF de l'heure pour tous.

Pendant deux jours, animée par les syndicats C.F.T.C. et C.G.T., la grève fut totale. Ce furent meetings, défilés en ville, rassemblement devant l'Inspection du Travail, accrochage avec les policiers qui montrèrent là encore plus d'ardeur contre les travailleurs que contre ceux qui avec l'O.A.S. mettent en péril les libertés républicaines.

Après refus de diverses propositions patronales la commission de conciliation réunie à la préfecture proposa une augmentation de 0,11 NF à compter du 10 décembre, plus 0,04 NF au 1^{er} mars 1962. Les travailleurs réunis en assemblée générale acceptèrent la proposition et reprirent le travail.

Bravo aux camarades d'Amiot qui ont su montrer que l'action syndicale paie quand elle est bien menée.

Licenciements à Radio-France (Essonne)

En septembre la direction avait embauché un important personnel sans avoir réalisé de prévisions sérieuses pour la vente de ses récepteurs. Maintenant elle licencie 102 travailleurs pour le 1^{er} janvier. L'action se mène avec force contre une telle attitude patronale, la C.F.T.C. est intervenue au Ministère du Travail à ce sujet.

Accords de salaires

Parmi les récents accords de salaires signés dans la Métallurgie signalons :

BORDEAUX : avec un barème du minima allant de 1,80 NF au M1 à 2,61 NF au P3. La valeur du point mensuel étant de 248.

BAYONNE : avec un barème de 1,80 au M1 à 2,63 au P3. La valeur du point étant de 246.

Le Conseil économique et le IV^e Plan

La C.G.T. ayant voté contre le projet d'avis au Conseil Economique sur le IV^e Plan, P. Le Brun, qui présidait le groupe C.G.T. au Conseil, a démissionné de sa responsabilité pour exprimer son désaccord avec cette position. L. Monjauvis, qui le remplace à ce poste, inaugure sa nouvelle responsabilité par un article dans « Le Peuple » du 20 décembre où il écrit que la C.F.T.C. a donné son accord sur le fond du IV^e Plan.

Bien entendu, c'est exactement

le contraire qui est vrai, et la C.F.T.C. qui, en application des décisions du Congrès Confédéral ne peut être d'accord avec le IV^e Plan, n'a précisément voté le projet d'avis que parce qu'il comporte maintes critiques, réserves et recommandations.



Du positif dans les garages parisiens

Après de nombreuses démarches, interventions, de notre organisation syndicale C.F.T.C. auprès de la Chambre patronale des garages, et après deux rencontres paritaires, janvier et février 1961, suivies d'une commission de conciliation et, à nouveau, deux commissions paritaires, UN ACCORD DE SALAIRES vient d'être signé dans la profession.

Depuis mai 1958, c'est-à-dire depuis plus de trois ans, aucun accord n'avait été signé.

Celui-ci augmente de 26,66 % les salaires minima, ce qui porte le salaire du manœuvre à 1,90 NF, celui du mécanicien P3 à 2,91 NF, celui du tôlier-formeur et du peintre en voiture à 3,13 NF. La valeur du point des mensuels est portée à 2,70 NF.

Bien sûr, ces nouveaux taux sont encore inférieurs aux salaires réels des garages. Il reste tout de même qu'ils mettent de l'ordre dans un secteur en retard par rapport à la Métallurgie. Tout n'est pas réglé pour autant, de nombreux problèmes préoccupent les travailleurs des garages, à savoir :

— le paiement de tous les jours fériés (3 seulement sont payés dans les garages) ;

— la 4^e semaine de congés payés ;

— les indemnités de maladie et accident ;

— les revalorisations des classifications.

Mais ceci est tout de même une étape vers l'amélioration des conditions des travailleurs des garages.

Par ailleurs, des discussions vont s'ouvrir prochainement pour la conclusion d'un avenant à la Convention collective sur l'indemnité de congédiement et de départ en retraite.

Bons résultats encore aux élections professionnelles

Les résultats des élections pro-

fessionnelles continuent à être favorables aux listes C.F.T.C.-Métaux.

Souignons parmi les derniers résultats connus.

U.C.P.M.I. à Hagondange, très importante usine sidérurgique de l'Est où la C.F.T.C. devient la plus puissante organisation avec 2 617 voix (contre 2 163 en 1960) la C.G.T. obtenant 2 349 voix (contre 2 507 l'an passé).

S.M.K. à Knutange (Moselle) la C.F.T.C. obtient 1 230 voix et progresse de 42 voix, la C.G.T., avec 1 819 voix, perdant 5 voix, la C.G.C., avec 108 voix, maintenant ses positions.

Ces résultats, après d'autres et notamment ceux des Acieries de Pompey, montrent une fois de plus que malgré les attaques violentes contre la C.F.T.C.-Métaux émanant de la C.G.T., les travailleurs savent juger leurs vrais défenseurs.

JAPY A BEAUCOURT (Doubs)

La C.F.T.C. obtient 401 voix et progresse de 110 sur l'an passé, la C.G.T., avec 596 voix, ne gagnant que 50 voix, F.O. de son côté ne présentait plus de liste.

A la C.S.F., à Levallois, la C.F.T.C., avec 929 voix, gagne 57 voix sur l'an passé, la C.G.T. obtenant 982 voix, gagnant 56 voix.

A la THOMSON-HOUSTON (Gennevilliers, Asnières, Bagneux) où la C.F.T.C., avec 1 447 voix, obtient 17 sièges (titulaires) et progresse de 61 voix, la C.G.T., avec 1 124 voix, obtient 13 sièges et gagne 73 voix.

CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE SAINT-NAZAIRE où avec 256

JANVIER

LA CAMPAGNE NATIONALE DE RECRUTEMENT SE POURSUIT PLUS QUE JAMAIS

Adhérent C.F.T.C. - Métaux, quels efforts astu réalisés pour le succès de cette campagne ?

inscrits en moins la C.F.T.C., avec 1 937 voix, gagne 7 voix, la C.G.T. avec 2 599 voix en perd 205, F.O., de son côté, avec 2 508 voix gagne 62 voix.

BRISSONNEAU et **LOTZ** à **NANTES**, la C.F.T.C. obtient 392 voix et progresse de 22, la C.G.T. avec 314 voix en gagne 34 et F.O., avec 134 voix, en perd 35 sur l'an passé.

Un militant syndicaliste

Pierre MOLIMARD, décédé le 15 décembre 1961, dans sa 59^e année, a été un syndicaliste ardent dans son milieu de travail, à l'usine Citroën.

Toute sa vie a eu pour but la défense des intérêts de ses camarades de travail et la suppression des injustices sociales.

Aussi, avec quelle affection tous ceux qui le connaissaient et l'aimaient étaient-ils heureux de participer à la belle fête organisée en son honneur le 8 novembre 1960, à la salle des fêtes de Clichy.

Au cours de cette amicale réunion, Pierre Molimard était fait « Chevalier du Mérite social », distinction décernée par le ministre du Travail à cet authentique ouvrier métallurgiste, qui l'avait pleinement méritée.

Tous ses amis, peints de sa disparition prématurée, lui rendent ici un dernier hommage.

APRÈS LA MANIFESTATION ANTI-O.A.S. DU 19 DÉCEMBRE

Dans un communiqué donné à la presse le 20 décembre, la Fédération de la Métallurgie C.F.T.C. félicitait les centaines de milliers de travailleurs et d'étudiants qui ont été le 19 contre le fascisme, l'O.A.S. et pour la paix en Algérie. Elle élevait une énergique protestation contre les actes de sauvagerie de nombreuses forces de police envers les manifestants parisiens.

Informée des sanctions prises à l'encontre du secrétaire général de la Fédération du personnel de la police parisienne, suite à la prise de position de diverses organisations syndicales de la police lors du 19 décembre, la Fédération de la Métallurgie C.F.T.C. en même temps qu'elle s'élève contre les attitudes odieuses de certains policiers et de ceux qui leur donnent des ordres, se doit de saluer l'attitude courageuse de certains autres et proteste contre les sanctions prises envers un responsable syndical dans l'exercice de son mandat.

★ SUCCÈS du 3^e MAGAZINE HÉLIO

Le 3^e Magazine hélios vient de remporter un grand succès puisque, dès avant la fin de l'année 1961, le tirage en était complètement épuisé !

Les premiers échos qui nous sont parvenus, les premières lettres que nous avons reçues sont enthousiastes. Un certain nombre de lecteurs et de lectrices nous ont aussi envoyé leurs suggestions. Nous les remercions pour cette collaboration qui permettra d'améliorer encore les prochains numéros de « Syndicalisme-Magazine » en hélios et de perfectionner sa formule.

Le magazine en hélios fait donc progressivement sa trouée. Mais pour que le succès s'affirme, il faut que chaque syndicat, que chaque

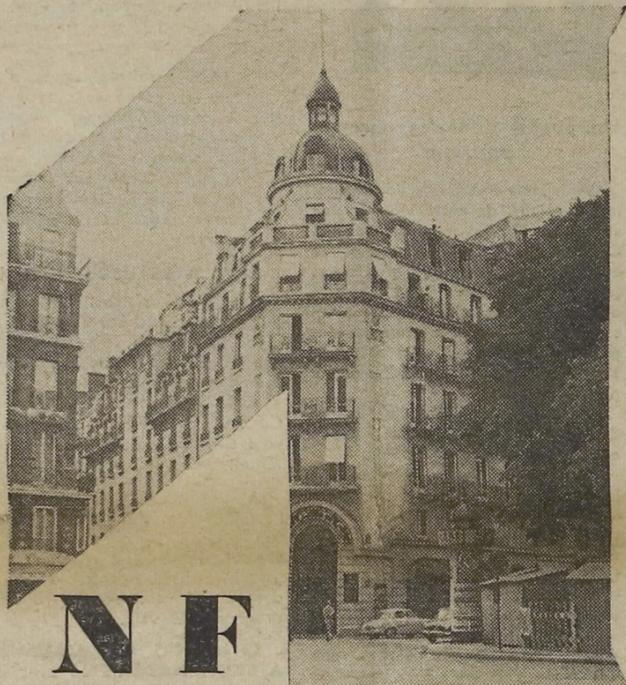
union locale organise des équipes de diffuseurs, désigne des responsables à la diffusion.

Parmi la presse ouvrière, la presse C.F.T.C. a un grand rôle à jouer, surtout en ce moment où l'opinion est sollicitée de tous côtés par des moyens puissants.

Dans la bataille pour la réalisation des objectifs C.F.T.C., dans l'action pour la paix en Algérie et pour recréer une véritable démocratie, la presse C.F.T.C. a une place importante à tenir.

Avec « Syndicalisme Hebdomadaire » qui passe de 4 à 8 pages, la presse C.F.T.C. franchit une étape de plus.

Elle continuera à progresser grâce à l'effort de tous.



La Centrale C.F.T.C. s'agrandit. Les travaux pour l'équipement du nouvel immeuble de la rue Montholon sont commencés. Mais il est urgent que cet immeuble réponde au but qui lui a été assigné c'est-à-dire que des bureaux y soient aménagés pour pouvoir y travailler.

En effet, des organismes C.F.T.C. « étouffent » dans l'installation actuelle de la Centrale Montholon, celle-ci étant devenue trop petite du fait de l'extension du Mouvement. L'agrandissement de la Centrale va donc permettre un travail plus efficace.

C'est dans ce but que la C.F.T.C. demande à chaque adhérent un effort financier exceptionnel de... 1 NF pour 1962. 1 NF, c'est peu de chose comme dit la chanson... C'est peu de chose pour chacun, mais c'est beaucoup au total puisque cela va permettre d'équiper les nouveaux locaux de notre Centrale !

Alors, ne tardez pas à verser le nouveau franc de l'équipement en prenant le timbre spécial prévu à cet effet pour votre carte de cotisation.

**LE LIVRE
DE POCHE**
vient de paraître

Graham GREENE
LES NAUFRAGES

Somerco MAUGHAM
Mrs ASHENDEN
AGENT SECRET

H-G WELLS
LA MACHINE
à explorer le temps
suivi de

L'ILE DU Dr MOREAU

Alexandre DUMAS
VINGT ANS APRES

Le vol simple : 1,95 NF
Le vol double : 3,30 NF
Le vol triple : 4,90 NF

**LA C.F.T.C.
SERA PLUS
PUISSANTE**

si elle a des
**ADHÉRENTS
plus nombreux**

**LA CAMPAGNE
de recrutement
EST OUVERTE**



Je vois de plus en plus de gens qui revendiquent en priorité le « pourquoi » sur le « comment » des choses.

1962 : SERONS-NOUS PLUS HEUREUX ?

OUI, je vois. Vous voulez savoir ce qui nous pend au nez en 1962 et par la suite ? D'abord, tout à fait entre nous, tout ce que je « vois » n'est pas inscrit dans le marc de café, mais plus souvent dans la nature des choses. La vie des hommes et leur façon de se comporter, ça vous façonne déjà un certain nombre d'événements prévisibles.

Comme mes collègues « voyants », je « vois » déjà bien des choses pour 1962 : un nouvel amour pour B.B. et autres ; un grand homme qui échappe à un attentat ; des difficultés dans des familles royales ; des menaces de révolte et de guerre ; des assassinats et des haines ; des actes d'entraide et de solidarité. En France, je vois, là-bas, un bœuf qui se fera courir après et puis pas mal de tracas et de tracassins... Faut-il être visionnaire pour le prédire ?...

MAIS je regarde de près la vie des hommes entre 1962 et 1970, alors je crois voir des choses bizarres et qui m'effrayent moi-même.

Dans le brouillard des années à venir, je vois surtout deux groupes d'hommes

Le premier, c'est une armée de savants, de scientifiques, d'économistes et de politiques. Oui, je les vois ! Ils sont harcelés par un seul motif, ils n'ont à la bouche qu'un seul mot : « Comment ? Comment ? Comment ? »

Ce qui les passionne, ceux-là, c'est le *comment* des choses : Comment atteindre le premier la lune ou Mars ? Comment concevoir des engins volant toujours plus vi-

te ? Comment fabriquer des armes toujours plus redoutables ? Comment semer la terreur ? Comment donner des coups et comment faire échec aux autres ? Comment obtenir plus de rendement et sans cesse plus de puissance...

DERRIERE les champignons du « comment », je vois une autre multitude de gens. Ceux-là sont inquiets. Oui.

**LE CÉLEBRE MAGE
ULUKUBRU**
consulté par
« SYNDICALISME-
MAGAZINE »
est effrayé
de ses propres visions !

je vois maintenant la raison de leur inquiétude, car à première vue, ces gens-là ont tout pour une vie meilleure. Les hommes du « comment » leur promettent le mieux-être matériel pour demain : mieux nourris, mieux logés, mieux distraits. Les « comment » organisent scientifiquement leur travail, ils les informent et les forment, et demain ils leur « enlèveront » tous leurs soucis et toutes leurs responsabilités. Ils réfléchiront pour eux, choisiront, trancheront pour eux les problèmes difficiles et jugeront pour eux à travers leurs appareils à images et à sons...

Oui je vois du danger et je suis, moi aussi, effrayé. Le danger, c'est que ceux qui détiennent la puissance du « comment » oublient de plus en plus le « pourquoi » des choses, le *pourquoi* de la vie

et le *pourquoi* de l'art de fabriquer des biens et des richesses.

SI, je vois aussi de l'espoir. Je ne suis pas un voyant noir. Je vois de plus en plus de gens qui revendiquent en priorité du « pourquoi » sur le « comment ». Oui, je les vois. Leurs voix se multiplient : « Plus se développera la puissance matérielle de l'homme, plus il faudra défendre aussi le cœur, l'âme, l'intelligence, le sens des responsabilités de chaque humain ! »

Autrement ? Autrement, ça je le vois aussi, ce sera le triomphe de la bête.

Depuis dix ans on a donné la liberté à 800 millions d'humains. A quoi leur servira la liberté s'ils ne peuvent l'exercer et devenir ainsi des hommes responsables dans la liberté ?

VOUS voulez un conseil de mage pour vos lecteurs ?

Alors, tout mage que je suis, je vous dis : que vous soyez nés sous le signe du bélier ou du scorpion, du verseau ou de la balance ou d'un autre truc de ce genre, ne recherchez pas l'orientation de votre vie dans nos horoscopes quotidiens. Ne vous en remettez pas aux spécialistes du seul « comment ». Obligez-les à penser d'abord au « pourquoi ». Prenez en mains votre destin et forgez-le avec ceux qui veulent donner un sens à notre vie. Devenez des hommes responsables. Faites triompher le « pourquoi » !

**INTERVIEW RECUEILLIE
par François PICARD**

VERS NOTRE RÉGION • A TRAVERS



Un ancien décore un autre ancien

Charlemagne BROUTIN, secrétaire général honoraire de l'U. D. du Nord, remet la Croix de la Légion d'honneur à Jean-Baptiste DENIS, un des fondateurs de notre Union Locale de Roubaix-Tourcoing.

(Cliché « Nord-Eclair ».)

LES JOUEURS... ...et les autres

COMME moi, vous avez déjà assisté à un match de foot-ball.

Vingt-deux hommes en deux équipes courent, tombent, se démènent pour attrapper le ballon et le faire progresser vers le but adverse.

Et les autres !...

Les autres, souvent, ils hurlent, trépignent, applaudissent, lancent leurs coiffures en l'air ou se l'enfoncent sur la tête, se tordent les mains ou se les mordent... Les autres, ce sont ceux qui regardent.

Ils sont forts pour donner des conseils ou critiquer, mais c'est tout.

Dans la vie, comme au match de foot, il y a ceux qui jouent et ceux qui regardent.

— Il y a ceux qui ont conscience que, pour marquer des buts dans le filet adverse, il faut être joueur, il faut être membre d'une équipe organisée. En un mot, dans le monde du travail, il faut être membre actif d'un syndicat.

— Il y a ceux qui regardent jouer les autres, qui applaudissent à l'occasion d'un bon « but » comme l'obtention d'une troisième semaine de congé, d'une Convention collective, d'un accord de salaire ou de retraite complémentaire, mais qui, bien plus souvent, critiquent l'action des autres.

Profitons donc de ces prochains mois et de notre campagne intensive de propagande pour transformer les spectateurs en joueurs.

Sachons tous frapper également d'un bon pied pour marquer encore d'autres buts.

LE JOUEUR DE SERVICE.

CHEFS DE FAMILLE !

Etes-vous couverts pour le risque
RESPONSABILITE CIVILE ?

Nous attirons particulièrement votre attention sur la police mise au point pour nos syndiqués avec la SO.GE.TE.CO.

Pour tous renseignements gratuits, remplissez le bon ci-contre à envoyer à SO.GE.TE.CO.,

9, rue Buffault, PARIS (9^e)
ou passez prendre un imprimé
aux sièges des U.L. du Nord.

A DECOUPER ET A ADRESSER
à SO.GE.TE.CO.

Veuillez m'adresser, sans engagement, la documentation sur l'assurance Responsabilité civile - chef de famille.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date et signature :

L'UNION DES VIEUX TRAVAILLEURS et RETRAITÉS C.F.T.C.

a tenu sa 1^{re} Assemblée Générale

L'Union des Vieux Travailleurs et Retraités de la région Nord C.F.T.C. a tenu le 7 décembre dernier sa première assemblée générale.

Celle-ci avait été précédée d'assemblées de section, lesquelles s'étaient prononcées sur le rapport d'activité de l'Union et avaient mandaté leurs délégués à l'assemblée générale.

Le rapport d'activité, commenté par le président Jules Bekaert, puis discuté, fut adopté à l'unanimité ainsi que le rapport financier.

Après avoir renouvelé le conseil d'administration de 15 membres, l'assemblée discuta du plan de travail de l'Union pour l'année 1962 et, en particulier, du lancement de son enquête sur les ressources des vieux travailleurs.

Enfin l'assemblée devait se terminer par le vote de la résolution suivante :

L'assemblée générale de l'Union des Vieux Travailleurs et Retraités de la région du Nord C.F.T.C., réunie le 7 décembre 1961, après avoir

adopté le compte rendu d'activité et le rapport financier,

A pris connaissance des premiers résultats de l'enquête menée auprès des vieux travailleurs et retraités sur les ressources dont ceux-ci disposent. Elle a décidé de poursuivre cette enquête et d'en déposer les conclusions auprès des pouvoirs publics,

Attire une nouvelle fois l'attention des autorités responsables sur la situation difficile — et dramatique pour un grand nombre — des vieux travailleurs et retraités,

Demande la prise en considération des objectifs suivants :

— relèvement des plafonds de ressources pour l'attribution des allocations-vieillesse,

— augmentation des allocations du fonds national de solidarité, les allocations actuelles étant ridiculement faibles alors que les milliards perçus au profit des vieux sont utilisés à d'autres fins,

— retraite de la Sécurité Sociale calculée sur le salaire moyen de

l'ensemble des annuités prises en compte pour le calcul de la retraite et non sur le salaire moyen des dix dernières années d'activité,

— calcul de la retraite en tenant compte des versements au-delà des 30 années de cotisation,

— retraite complète à 60 ans en commençant par les femmes et les professions pénibles,

— généralisation des régimes de retraites complémentaires.

L'assemblée générale demande enfin que, tout avantage contributif et complémentaire compris, le minimum de ressources d'un vieux travailleur soit au moins égal à 75 % du S.M.I.G.

Elle fait confiance à son association nationale et à la C.F.T.C. pour une action conjointe en vue de faire aboutir ces légitimes revendications.

L'assemblée générale appelle les vieux travailleurs et retraités à rejoindre les rangs de ses organisations locales dans le but de défendre leur dignité et leur droit à la vie.



La Section locale de Lille des Vieux Travailleurs et Retraités C. F. T. C. a tenu sa réunion préparatoire à l'Assemblée de l'Union.

(Cliché « Croix du Nord ».)

VALENCIENNES-DENAIN

DANS LA METALLURGIE : SALAIRES ET CONVENTION COLLECTIVE

Le 18 décembre s'est tenue une réunion paritaire sur les salaires. Une nouvelle réunion sera convoquée en janvier pour réviser les accords de juin 1960 avec les organisations syndicales signataires C.F.T.C. et C.G.C., ainsi qu'avec celles qui auront donné leur adhésion à cet accord.

Au cours de cette réunion du 18 décembre, la C.F.T.C. a posé aux employeurs le problème du maintien des primes diverses pour les travailleurs qui ont débrayé quinze minutes le 19 décembre 1961 contre l'O. A. S. Les autres organisations syndicales ont appuyé l'intervention des représentants C.F.T.C.

Le Président de la délégation patronale a déclaré vouloir consulter ses collègues.

La C.F.T.C. pourra juger de l'attitude civique de chaque employeur à travers sa position sur ce problème.

Une sous-commission s'est mise au travail pour étudier la révision des clauses générales de la Convention collective.

A TRAVERS LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES

CHEZ CORONA (PEINTURES ET VERNIS)

Collège « Ouvriers ».
Suffrages exprimés : 163. —
C.G.T. : 105 ; C.F.T.C. : 46.
C.F.T.C. : 1 titulaire, 1 suppléant.

Collège « Employés »
Suffrages exprimés : 60. —
C.F.T.C. : 52.
C.F.T.C. : 2 titulaires, 2 suppléants.

Collège « Maîtrise et Cadres »
Suffrages exprimés : 31. —
C.F.T.C. : 31.
C.F.T.C. : 1 titulaire, 1 suppléant.

Pour la première fois, la C.F.T.C. présentait des candidats dans le collège « Ouvriers ».

A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Collège « Employés »
Suffrages exprimés : 93. —
C.F.T.C. : 55 ; F.O. : 21 ; C.G.T. : 17.
C.F.T.C. : 3 titulaires, 3 suppléants.

Collège « Maîtrise »
Suffrages exprimés : 18. —
C.F.T.C. : 11 ; F.O. 7.
C.F.T.C. : 1 titulaire, 1 suppléant.

La C.F.T.C. a gagné deux postes titulaires, 1 chez les employés, 1 dans la maîtrise.

A LA CAISSE PRIMAIRE DE SECURITE SOCIALE

Collège « Employés »
Suffrages exprimés : 194. —
F.O. : 82 ; C.G.T. : 61 ; C.F.T.C. : 51.
C.F.T.C. : 1 titulaire, 1 suppléant.

Collège « Maîtrise »
Suffrages exprimés : 30. —
F.O. : 17 ; C.G.T. : 8 ; C.F.T.C. : 5.

LE NORD SOCIAL
1, rue Saint-Genois, Lille
C.C.P. Union départementale des Syndicats libres du Nord, Lille, 1513-54.
Abonnement : 2 NF par an

Le directeur : Ch. BROUTIN

IMPRIMERIE SPECIALE
de « SYNDICALISME »
rue du Cornet, Le Mans
Travail exécuté par des syndiqués

Trouvera-t-on enfin une solution pour les vieux travailleurs ?

Le problème des jeunes tient, à juste titre, une grande place dans l'actualité. Il est naturel de se préoccuper de ceux qui, demain, feront la nation. Mais ne faut-il pas se préoccuper aussi de ceux qui leur ont préparé la voie ?

Pressé de tous côtés par les tracasseries quotidiennes, le travailleur a donné son temps et sa fatigue. Il a trébuché pour améliorer ses conditions de vie et a voulu élever dignement ses enfants. Il a participé activement à la production et a prouvé sa solidarité envers la société. Et puis, il parvient à l'âge où ses capacités faiblissent et le temps du repos est venu. Aucun travailleur ne peut échapper à cette échéance. Mais tous ont droit à une juste compensation pour les services qu'ils ont rendus.

A l'heure actuelle, il y a en France environ 5 300 000 personnes âgées de 65 ans et plus. Sur ce nombre, 37 % vivent difficilement, 41 % modestement soit 78 % qui se trouvent plus ou moins à la charge de l'Etat. A Paris, 12,50 % ne mangent pas à leur faim ! Pourquoi ?

Qu'est-il prévu pour les vieux travailleurs ?

Où est passé l'excédent ?

En 1930, création des assurances sociales : il est institué une pension de retraite pour ceux qui désirent cotiser.

En 1941, pour ceux qui ont un revenu inférieur à un certain plafond, création d'une « allocation aux vieux travailleurs salariés » à la charge de l'Etat, mais avec un régime d'application scandaleux qui sera changé beaucoup plus tard.

En 1956, le problème de vieillesse est abordé au Parlement. Après bien des discussions, un fonds pour la vieillesse, le « Fonds National de Solidarité » est voté (l'argent provient surtout de la vignette automobile). Mais les 140 milliards attribués à ce fonds ne seront pas utilisés en totalité la première année. Il se révélera par la suite un large excédent.

Tout d'abord, il a été transféré pour équilibrer d'autres régimes sociaux en difficulté, puis les transferts sont devenus plus modestes... Toujours est-il qu'en 1960 les recettes destinées au Fonds national de solidarité s'élevaient à 200 milliards et que le quart seulement en a été versé aux vieux travailleurs par l'allocation supplémentaire (1). Un autre quart, discrètement appelé « dépenses diverses » a été transféré aux régimes en déficit. Mais, où sont passés les derniers 100 milliards ??

Des moyens d'existence misérables

Quels sont les moyens d'existence à 60 ou 65 ans ?

En 1960, il y avait 2 299 049 bénéficiaires du régime général de la Sécurité Sociale :

● 1 531 701 touchaient les pensions parce qu'ils avaient cotisé pendant 15 à 30 années.

Si le vieux travailleur demande sa retraite à 60 ans, ayant cotisé 30 années, il reçoit 20 % de la moyenne de son salaire des dix dernières années.

Après cotisé de 15 à 30 années, il touche de 15 30^e à 30 30^e de la pension complète. Minimum : 90.000 anciens francs par an.

Si le vieux travailleur demande sa retraite à 65 ans, il touche une pension égale à 40 % du salaire moyen des dix dernières années (majoration de 4 % par année supplémentaire d'activité entre 60 et 65 ans).

● 767 348 bénéficiaires qui n'avaient pas cotisé à la Sécurité Sociale, recevaient une « allocation aux vieux travailleurs salariés » s'ils pouvaient témoigner d'un certain nombre d'années de salariat. Mais pour obtenir cette allocation (70.000 francs environ par an) les ressources ne doivent pas dépasser un plafond annuel de 201.000 anciens francs ! (180.000 en 1956) ou de 258.000 francs s'il s'agit d'un ménage.

Cela fait donc 16.750 anciens francs par mois (21.500 pour un ménage). Est-il possible de vivre dignement avec une somme aussi dérisoire ?

● Il y a d'autre part ceux qui ne peuvent prétendre aux autres « avantages » de vieillesse. Ils touchent une « allocation spéciale » de... 34.320 anciens francs par an si leurs ressources n'atteignent pas annuellement 170.000 francs (225.000 francs pour un ménage). Il y a 275.000 « bénéficiaires ».

Avec les régimes de retraites complémentaires, ceux qui touchent la pension totale de Sécurité Sociale peuvent avoir une retraite substantielle, mais sur les 1 531 701 pensionnés, il y a le nombre affolant de 1 256 907 dont le faible plafond de ressources ouvre droit à l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité. 1 285 641 autres personnes touchent l'allocation supplémentaire de 38.000 anciens francs par an, c'est-à-dire les invalides et ceux qui ont l'allocation aux vieux travailleurs mais dont les ressources n'atteignent pas le plafond.

Cela fait donc 2 610 299 personnes dont on est certain que leurs ressources n'atteignent pas, annuellement, 201.000 francs !

Mais il s'agit encore de chiffres théoriques parce que si on fait la moyenne de ce que touchent les assurés sociaux, on parvient à un montant moyen de 120.000 anciens francs (276,7 milliards divisés par 2 301 000 bénéficiaires).

Pour venir en aide à ceux qui ont un aussi faible niveau de vie, un certain nombre de secours ou de dérogations par « l'aide sociale » ont été accordés par le Gouvernement. Ce sont les bons de pain, gaz, électricité, suppression de taxes radio, vacances, foyers, visites, aide au logement, carte d'économiquement faible donnant droit à l'aide médicale. Tout cela est bien, mais laisse le vieillard dans une

position « d'assisté ». C'est le problème essentiel des ressources qu'il faudrait sur-tout résoudre.

Retraite

Ceci pose d'ailleurs une question générale. Les problèmes de la vieillesse intéressant toutes les couches sociales de la nation, ils doivent donc être, pour une partie, supportés par tous. Le niveau de vie dépend de l'intervention d'un système de Sécurité Sociale qui ne serait plus basé seulement sur le revenu salarial mais qui

souvent, ne puisse toucher que 50 % de la pension complète Sécurité Sociale s'il n'a pas les ressources suffisantes pour attendre encore cinq ans en vue de toucher la pension complète. L'objectif de la C.F.T.C. est l'obtention de la retraite complète à 60 ans dans le régime général de la Sécurité Sociale.

Rappelons que nous revendiquons depuis longtemps l'avancement de l'âge d'ouverture du droit à la retraite complète pour les femmes et pour les professions pénibles et insalubres.

Logement

Les retraités âgés de 75 ans et plus ont, en général, besoin de soins supplémentaires d'où la nécessité d'un développement de la politique d'aide aux personnes âgées. Les problèmes de la vieillesse sont traités par une vaste mosaïque d'organismes de retraités, artisans, commerçants, etc. C'est dans le cadre national que cette coordination semble devoir être effectuée mais après une approche indispensable sur le plan régional.

Le logement individuel est souhaitable mais ne peut convenir aux impotents et malades, le logement dans la famille pose des problèmes délicats de cohabitation, l'hébergement dans une institution peut porter atteinte à la dignité du travailleur.

S'il ne peut être question d'en faire une obligation, il faut tendre à faciliter le séjour des vieillards hors des centres urbains et industriels. Mais il faut prévoir des groupes de logements individuels ou jumelés intégrés dans une vie collective et communautaire déjà existante et adaptés aux conditions particulières des occupants. Cela suppose des normes de surface et d'équipement révisées et la réalisation de services communs et collectifs complémentaires. Ces logements devraient être adaptés à leur destination avec une ou deux pièces, kitchenette, cabinet de toilette, w.-c., avec des services communs de douche et de soins pour malades temporaires ou invalides n'exigeant pas l'hospitalisation.

Au milieu de leurs meubles et souvenirs personnels, avec les services communs de restaurant et de soins mis à leur disposition, les retraités et personnes âgées pourraient ainsi vivre dans la quiétude et la tranquillité d'esprit souhaitées.

Une politique « d'avenir » du logement des vieux est donc indispensable. A cet effet, les organismes, offices ou sociétés de construction, chaque fois qu'ils envisagent le lancement d'une opération immobilière, devraient être conviés à réserver dans les grands ensembles (notamment les H.L.M.) un pourcentage de logements pour personnes âgées.

Repenser la politique « vieillesse »

La C.F.T.C. a donc un programme précis d'action en ce qui concerne le sort des vieux travailleurs.

Il faut penser ou repenser toute une politique de la vieillesse dans notre pays. Un pays peut-il se prétendre vraiment civilisé lorsqu'il laisse croupir la majorité de ses vieillards dans la misère et la honte ? Le degré de civilisation et de grandeur se mesure-t-il uniquement aux prouesses techniques ou scientifiques ? N'est-il pas basé tout autant sur le respect dont sont entourés ou non ceux et celles qui ont usé leur vie au service de l'activité du pays.

Les vieux demandent autre chose que de la pitié. Leur vie de travail leur donne des droits, à commencer par le droit de vivre normalement et de jouir d'une vieillesse heureuse. Mais cela ne se fera pas tout seul. L'accord signé récemment et qui étend les avantages de l'U.N.I.R.S. (retraites complémentaires) à 8 millions de salariés est là pour prouver que c'est



A quand la prochaine étape pour la solution du problème des vieux ?

position « d'assisté ». C'est le problème essentiel des ressources qu'il faudrait sur-tout résoudre.

Les positions de la C.F.T.C. (1)

A l'heure actuelle, il y a donc deux aspects au problème « Vieux Travailleurs » : ceux qui sont vieux et retraités avec des ressources insuffisantes et ceux qui s'acheminent vers la retraite.

Tous les travailleurs ne se penchent pas sur le problème de la vieillesse. C'est une situation que l'on n'aime pas tellement envisager mais, rappelons-le, personne ne peut y échapper.

Lorsqu'il parvient à l'âge de la retraite, le travailleur ne veut pas se sentir inutile et à la charge des autres. Il aspire, en même temps, à un juste repos et à une vieillesse heureuse et digne, entouré de respect et d'affection. Il lui faut un chez soi.

Emploi

80 % des travailleurs veulent garder une activité. A ce sujet, la C.F.T.C. estime qu'il faut créer, dans chaque branche d'activité, des emplois adaptés aux travailleurs âgés en attendant leur retraite définitive. Ces emplois devraient être à mi-temps mais, pour le passage à ce stade, la consultation des délégués du personnel et d'un médecin du travail devraient être obligatoires. Pour des raisons de dignité humaine, les

d'une manière plus large réaliserait une répartition plus équitable du revenu national.

Depuis 10 ans, la C.F.T.C. revendique la création d'une « allocation nationale de retraites de base » afin de garantir ainsi un minimum pour tous : une retraite de base avec une révision du plafond dans les mêmes conditions que celles du S.M.I.G. Deux propositions de loi ont été préparées et proposées par la C.F.T.C. Mais ils n'ont pas été pris en considération.

Cette allocation serait égale à 40 % du salaire minimum interprofessionnel garanti. S'y ajouteraient les prestations des régimes contributifs de caractère obligatoire pour les régimes principaux, de caractère contractuel pour les régimes complémentaires.

La C.F.T.C. ne peut considérer l'instauration du Fonds national de Solidarité que comme une étape vers son projet. On sait d'autre part comment ce Fonds est utilisé. Les travailleurs demandent des comptes. A côté de cela, nous dénonçons la stagnation des plafonds de ressources (les 201.000 francs) qui réduit progressivement le nombre des attributaires et nous nous élevons avec vigueur contre la prise en compte des retraites complémentaires dans le calcul du plafond de ressources. En effet, les retraites complémentaires ont été instituées à cause de l'insuffisance caractérisée des prestations « vieillesse » servies par le régime général de Sécurité Sociale.

Par ailleurs, il est inadmissible qu'un travailleur licencié à 60 ans et sans possibilité de réemploi, comme cela arrive très

La FEDERATION FRANÇAISE DES VIEUX TRAVAILLEURS C.F.T.C. existe depuis un an, Mlle Aimée VAUGEOIS en est la responsable et représente la C.F.T.C. dans le Comité National de la Vieillesse. La permanence est assurée au siège de la C.F.T.C., 26, rue de Montholon, les mercredis et vendredis.

avant tout sur l'action qu'il faut compter : celle des vieux travailleurs eux-mêmes, celle de tous les « actifs » qui seront vieux un jour !

Jean-Marie KETTERER.

(1) « Le Monde », 29 décembre 1960.

(1) Consultée, ainsi que d'autres mouvements, par la Commission d'études des problèmes de la vieillesse, présidée par M. Laroque, la C.F.T.C. a exposé ses perspectives et ses objectifs en ce domaine.



Observez bien cette photo : Techniquement elle est bien mauvaise et pourtant nous l'avons publiée car elle a tout d'un document : voici comment le 19 décembre, lors de la manifestation parisienne, le Gouvernement a fait matraquer ceux qui manifestaient contre l'O. A. S.



« O. A. S. ASSASSIN », « LE FASCISME NE PASSERA PAS », « PAIX EN ALGERIE » : Tels furent quelques-uns des slogans et quelques-unes des banderoles brandies par les manifestants du 19 décembre dans toute la France ! Cette journée dont la réussite fut incontestable n'a pas été un but, elle a constitué une étape, un point de départ.

L'ANNEE 1962 vient de s'ouvrir alors que le conflit algérien n'est toujours pas réglé et que, depuis novembre dernier, nous sommes entrés dans la huitième année de guerre.

Pourtant, la situation se dégrade de plus en plus, non seulement en Algérie où le F.L.N. et l'O.A.S. se partagent la population qu'ils « prennent en charge », mais aussi en métropole. Exploitant le mécontentement des rapatriés d'Afrique du Nord, s'appuyant sur des groupes extrémistes qui ont toujours été tentés par les régimes de force, jouant sur le malaise de l'armée, plastiquant et rançonnant, l'O.A.S. essaie de créer un climat de peur pour « conditionner » la métropole après l'Algérie.

Devant cette évolution de la situation, la C.F.T.C. a appelé les travailleurs à réagir. Avec d'autres organisations syndicales (C.G.T., F.E.N., U.N.E.F.), elle a lancé un appel pour un quart d'heure de grève nationale le mardi 19 décembre, les organisations pouvant prévoir localement d'autres formes d'action supplémentaire.

De 11 heures à 11 h. 15, dix millions de salariés ont cessé le travail, des centaines de milliers d'hommes et de femmes ont arrêté leur activité dans le quartier ou dans la rue. Cette action a donc eu un profond retentissement

Un 19 DÉCEMBRE pour la PAIX :

LA FRANCE EN GRÈVE

dans le pays. Elle a prouvé que l'immense majorité des travailleurs, des hommes et des femmes de ce pays, entend faire barrage à ceux qui tentent d'instaurer un régime de force et veut que la paix soit établie sans tarder en Algérie, car cette guerre d'Algérie est en train de tout gangrener !

On comprend mal, alors, l'attitude du Gouvernement qui, tout en affirmant agir contre

l'O.A.S., a interdit la manifestation parisienne du 19 décembre et a laissé des forces de police s'en donner à cœur joie et attaquer sauvagement les manifestants, faisant plus d'une centaine de blessés, dont plusieurs gravement !

Voulant montrer une impartialité d'ailleurs fautive, et ne « laisser la rue à personne », le Gouvernement a, par son attitude, donné des gages à l'O.A.S. Dans ce sens, la manifestation parisienne aura été un test. S'il en était encore besoin, nous sommes désormais fixés sur le degré de volonté (ou de possibilité) gouvernementale en matière de lutte contre les tentatives fascistes !

La C.F.T.C., ainsi qu'un grand nombre d'organisations, a protesté contre l'attitude scandaleuse des Pouvoirs publics à propos de la manifestation parisienne.

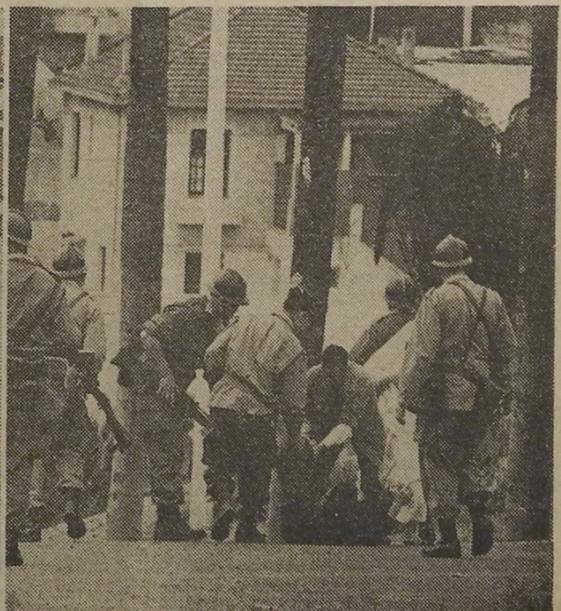
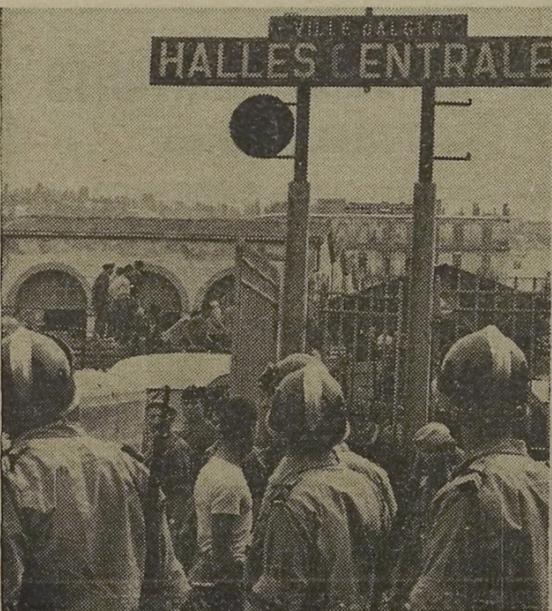
Des manifestations ont également eu lieu en province. Celles-là n'étaient pas interdites et elles ont eu lieu pratiquement sans incident : à Marseille, à Lille, à Grenoble, à Rennes, etc.

Le peuple français est désormais fixé. Il sait qu'il doit compter d'abord sur lui-même pour défendre ses libertés et sur sa volonté pour voir mettre un terme à la guerre d'Algérie. Il est prêt à déclencher d'autres actions si cela est nécessaire.

Depuis 8 années de guerre, la tension n'a cessé de croître dans toute l'Algérie et principalement dans les villes : négocier pour la paix c'est défendre la démocratie.

De semaine en semaine le drame s'affirme et les problèmes se précisent : il y a trop longtemps que les Gouvernements successifs quels qu'ils soient affirment que « c'est le dernier quart d'heure ».

La violence succède à la violence dans le drame algérien et l'opinion hélas s'habitue peu à peu à ce climat... à l'heure du plastic et des attentats, pourtant bien des Français, bien des militants espèrent encore et travaillent.



VERS NOTRE RÉGION A TRAVERS

CUIRS ET PEaux

Tanneries - Mégisseries

Un accord signé le 20 décembre avec la Chambre patronale régionale de l'industrie des cuirs et peaux apporte une revalorisation des salaires réels dans les conditions suivantes :

A partir du 18 décembre, les salaires et appointements effectifs sont majorés de 2,50 % avec un minimum de 0,06 NF de l'heure pour les ouvriers et de 10,40 NF par mois pour les mensuels (base 40 heures).

A noter que les augmentations collectives intervenues depuis les congés peuvent être déduites de cette majoration à l'exclusion de celles résultant de l'application stricte du dernier accord national d'octobre majorant les barèmes minima.

Le problème de la suppression des abattements de zone et celui de l'extension du nombre de jours fériés payés ont également été soulevés. N'ayant pas de mandat pour en discuter, les employeurs ont promis de les étudier.

RÉPARATIONS AUTOMOBILES

Garages

Après plusieurs réunions paritaires, un accord majorant de 13 % les barèmes en vigueur depuis mars 1960 est intervenu.

Les nouveaux salaires minima suivants sont applicables au 1^{er} décembre 1961 (zone 2,22) :

OUVRIERS

Mancœuvre ordinaire : 1,819 NF.

Mancœuvre de force : 1,842 NF.

Aide mécanicien, aide électri-

1^{er} échelon : 1,932 NF.

Aide mécanicien, aide électri-

cien 2^e échelon, ponceur : 2,045 NF.

Mécanicien ou électricien 1^{er}

échelon : 2,20 NF.

Mécanicien ou électricien 2^e

échelon, peintre en voiture : 2,418 NF.

Mécanicien ou électricien 3^e

échelon, sellier-ferreur : 2,723 NF.

Tôlier bricoleur : 2,486 NF.

Tôlier formeur : 2,791 NF.

Tôlier tous métaux : 2,926 NF.

COLLABORATEURS

Les appointements minima des

collaborateurs sont augmentés du

même pourcentage de 13 %. De

ce fait, à partir du coefficient 138, la valeur du point devient 260 NF (zone 2,22).

SALAIRES REELS

Malgré notre insistance, rien n'a été conclu sur les salaires réels, le problème doit être réglé dans chaque entreprise.

Nous avons obtenu la garantie d'une nouvelle réunion dans les premiers mois de 1962 pour discuter des aménagements à apporter à l'avenant régional de la convention collective.

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

A partir du 1^{er} janvier 1962, tous les salariés devront obligatoirement être affiliés à un régime de retraite complémentaire de l'I.R.P.S.A.C.M. (Institution de retraites et de prévoyance des salariés de l'automobile, du cycle et du motocycle).

Cette disposition s'applique à toutes les entreprises non artisanales entrant dans le champ d'application de la convention collective.

G. BECQUET.

TEXTILE

Augmentation des salaires

Les salaires de l'industrie textile sont augmentés à partir du lundi 18 décembre 1961.

La formule du calcul du salaire de base devient (1,28 x coefficient) + 0,32 et pour les mensuels ayant un coefficient supérieur à 185, la valeur du point devient 251,85. Le relèvement des barèmes est donc d'environ 4 %.

Les salaires effectifs sont relevés à la même date de 0,06 NF l'heure (2,5 % pour les mensuels ayant un coefficient supérieur à 185).

Le salaire horaire minimum textile est donc de 1,80 NF. Les syndiqués désirant des informations complémentaires sont invités à s'adresser aux permanences locales.

G. RYON.

EMPLOYÉS DE MAISON

Relèvement des barèmes de salaires de 6 %

Un accord a été conclu relevant de 6 % les barèmes de salaires à dater du 1^{er} décembre 1961.

Le coefficient 100 (zone 2,22) : — pour les salaires mensuels bruts est fixé à 294,66 NF ;

— pour les salaires horaires à 1,70 NF.

Cette augmentation se répercute sur l'ensemble des catégories (la valeur du point 100 ci-dessus étant multipliée par le coefficient) ainsi que sur la valeur des avantages en nature.

Soulignons que pour la première fois depuis la signature de la convention collective le salaire du coefficient 100, servant de base à la hiérarchie profes-

sionnelle, est supérieur au S.M.I.G.

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés dans les permanences locales.

DOUAI

Assemblée générale des syndicats de la Métallurgie

Le 10 décembre, les syndicats de la métallurgie (ouvriers et mensuels) ont tenu leur assemblée.

Après une présentation de la situation générale (salaires, retraites, Sécurité sociale, etc.) les participants ont souligné leur satisfaction de voir l'extension du régime complémentaire de retraites.

Le bureau a présenté la position qui sera défendue en matière de salaires à la commission paritaire du 22 décembre, qui a été convoquée à notre demande.

Après le renouvellement du bureau, un plan de travail a été établi, dirigé particulièrement vers une étude approfondie des modifications à apporter à notre convention collective. L'entière participation de toutes les sections d'entreprises sera nécessaire pour un tel travail.

Enfin, quelques points pratiques ont été évoqués rappelant la nécessité de donner plus de vie encore à nos sections d'entreprises, d'assurer un collectage régulier, d'agir dans le cadre de la campagne de recrutement organisée par l'Union locale.

P.S. — A la réunion paritaire du 22 décembre 1961, la proposition patronale a porté sur des augmentations horaires de 6 à 8 francs l'heure. Elle a été jugée insuffisante. Aucun accord n'étant intervenu, une seconde réunion aura lieu le 3 janvier.

A la Linière de Cambrai
75 % des suffrages à la C.F.T.C.

DELEGUES DU PERSONNEL

Nombre d'inscrits : 906.

Nombre de votants : 740.

Nombre de suffrages exprimés : 692.

Titulaires. — C.F.T.C. : Faulon André, 522; Hochard Léa, 522; Oyer

Charline, 521; Laguilliez Edmonde,

521; Duquesne André, 520; Tatin-

claux Marcel, 520.

F.O. : Levêque André, 169; Dumont

Lucien, 169.

Suppléants. — C.F.T.C. : Billoir

Marguerite, 516; Dubois Thérèse,

514; Dubois Cécile, 511.

F.O. : Flandrinck Jacques, 175.

COMITE D'ENTREPRISE

Inscrits : 906. — Votants : 740.

— Exprimés : 698.

Titulaires. — C.F.T.C. : Taine

Christiane, 534; Cattiaux Marcel,

532; Diez Angèle, 532; Pignata

Jeannette, 531; Bridoux Marie-Jean-

ne, 531; Manerowski Lucia, 532.

F.O. : Dumont Lucien, 163.

Suppléants. — C.F.T.C. : Blas Cé-

cile, 517; Lainé Lucienne, 515; Bi-

got Marceline, 515; Norroy Serge, 515.

F.O. : Guinet René, 173.

ROUBAIX-TOURCOING

ÉCHEC DES POURPARLERS DANS LA MÉTALLURGIE

AU cours d'une réunion paritaire le 14 décembre, pour examiner le problème des salaires, les employeurs ont proposé :

- une revalorisation de 3 % des barèmes minima ;
- une augmentation des salaires effectifs de 6 anciens francs pour les manœuvres et les O.S. et de 7 anciens francs pour les professionnels.

La C.F.T.C. avait demandé :

- 1.) Le respect de la classification Parodi et donc la fixation d'une valeur au coefficient 100 ;
- 2.) La garantie d'un minimum professionnel à 2 NF pour tous les salariés ;
- 3.) De maintenir la progression du pouvoir d'achat du personnel en majorant les salaires réels de 5 % (3 % pour le maintien et 2 % pour la progression) ;
- 4.) Le paiement d'un huitième jour férié, ce qui était possible sans charge supplémentaire pour les entreprises

puisque, dès le 1^{er} janvier, la cotisation patronale aux A.S.S.E.D.I.C. est ramenée de 0,80 à 0,20 %, alors qu'un jour férié ne représente que 0,40 %.

A aucun moment, nos demandes n'ont pu être sérieusement discutées, la position patronale étant arrêtée d'avance prétextant :

- les incidences économiques du Marché commun ;
- le « coup de barre » gouvernemental pour limiter les augmentations de salaires dans le privé.

Dans ces conditions, aucun accord n'a pu intervenir, toutes les organisations syndicales refusant les propositions patronales. Elles feront l'objet d'une SIMPLE RECOMMANDATION PATRONALE.

Le problème des salaires reste ainsi posé. Il appartient aux travailleurs d'obtenir sur le plan de leur entreprise ce qui n'a pu faire l'objet d'un accord au plan de la profession.

G. BECQUET.

Une réunion paritaire pour la fixation de LA DATE DES CONGÉS PAYÉS ET DES JOURS FÉRIÉS 1962

UNE réunion paritaire s'est tenue sous la présidence de M. Leburgue, inspecteur du travail à Roubaix.

Elle avait pour but de rechercher un accord sur la date des congés payés 1962, problème toujours difficile à résoudre, les organisations ouvrières préférant la fixation en juillet pour des raisons faciles à comprendre et une partie des syndicats patronaux de branches préférant le mois d'août pour des motifs d'ordre économique.

Après quatre heures de discussion, aucun accord n'ayant pu intervenir, une nouvelle réunion a été prévue pour le mercredi 27 décembre.

L'alternative s'effectuera entre la prise des congés du 4 au 28 août et une autre proposition tendant à

faire admettre les trois dernières semaines de juillet, mais avec possibilité d'exception.

Quand nos camarades liront cette information, la décision aura été prise, mais nous jugeons utile de les tenir au courant des efforts déployés par nos syndicats textiles C.F.T.C. pour défendre une position conforme au désir de la très grande majorité ouvrière d'obtenir les congés en juillet.

Voici les six jours fériés payés en 1962 en plus du 1^{er} mai :

- 1^{er} janvier : Jour de l'An.
- 23 avril : lundi de Pâques.
- 31 mai : jeudi de l'Ascension

11 juin : lundi de Pentecôte.

1^{er} novembre : Toussaint.

25 décembre : Noël.

A l'occasion de cette réunion paritaire, nos représentants ont demandé la suppression des conditions de paiement des jours fériés, notamment l'obligation de récupération. En second lieu, ils ont demandé l'introduction, dans l'accord d'une règle prévoyant qu'en cas de licenciement, sans faute grave, le jour férié payé qui se situerait dans les trois mois qui suivent soit pris en charge par l'entreprise qui a licencié.

F. DECORNET.

NÉGOCE DE CHARBON

Suivant une méthode maintenant traditionnelle, les employeurs ont proposé de répercuter purement et simplement l'augmentation intervenue dans le Textile sur les salaires réels, à savoir :

- 2,50 % sur les barèmes, avec minimum de 10,40 NF, base 40 heures, pour les collaborateurs, et 0,06 NF de l'heure pour les ouvriers, avec effet au 15 décembre.

Cette méthode conduit inévitablement à fixer des barèmes

minima notoirement insuffisants et inacceptables.

C'est pourquoi la C.F.T.C., seule participante à une réunion paritaire, a refusé de signer cet accord qui se transformerait une fois de plus en décision unilatérale.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la situation n'est pas « claire » dans le négoce de charbon ; elle s'assombrit au contraire à chaque augmentation de salaires.

G. BECQUET.

DÉGÈS DE DEUX MILITANTS WATTRELOSIENS

HENRI LEBLANC - JEAN VANDEWALLE

A quelques semaines d'intervalle, nos syndicats de Wattrelos et notre Union locale ont eu la douleur de perdre deux de leurs anciens militants qui avaient consacré à la C.F.T.C. leur dévouement et leur activité.

Il s'agit de notre ami Henri Leblanc, ancien permanent de notre Union locale, administrateur C.F.T.C. de la Caisse primaire de Roubaix et des Hospices de Wattrelos, et de notre ami Jean Vandewalle, ancien administrateur C.F.T.C. de la Caisse d'Allocations familiales de Roubaix-Tourcoing, ancien membre de notre commission syndicale des employés du textile et qui représentait notre Union locale au sein de la commission paritaire des bourses d'études de l'industrie textile.

Les funérailles de ces deux camarades se sont déroulées devant des assistances considérables. A l'issue de la cérémonie funéraire d'Henri Leblanc, notre camarade Paul Seghers, président de l'Union locale, rendit hommage à sa mémoire, tandis que notre camarade François Decornet, secrétaire général, disait un dernier adieu à notre ami Jean Vandewalle lors de ses obsèques.

Que les épouses et les familles de ces chers disparus veuillent trouver ici l'assurance de la part profonde que nos organisations syndicales prennent à leur deuil, comme celle de leur reconnaissance pour tout le dévouement que ces deux anciens avaient mis à leur service.

CONFECTION

Augmentation des salaires

Un accord national de salaires a été signé à Paris le 8 décembre 1961 relevant les minima en deux étapes de 3 % chacune.

PREMIERE ETAPE 4-12-61 :

La valeur du point, coefficient 1, zone 2,22, passe de 1,66 NF à 1,71 NF.

DEUXIEME ETAPE 1-5-62 :

La valeur du point passe à 1,76 NF.

L'augmentation du coefficient 1 entraîne un relèvement général des salaires minima pour toutes les catégories (ouvriers et mensuels).

Les syndiqués trouveront les nouveaux barèmes auprès des délégués d'entreprises et dans les permanences syndicales.

R. L.

A TRAVERS NOTRE RÉGION • A TRA

LILLE

LA C.F.T.C. PROGRESSE CHEZ GEVAERT

Le mercredi 6 décembre ont eu lieu les élections des DELEGUES DU PERSONNEL aux Etablissements GEVAERT-FRANCE à Pont-à-Marcq (produits chimiques) entreprise d'environ 500 personnes.

La liste C.F.T.C. a remporté tous les sièges dans les collèges *Ouvriers*, *Employés Techniciens* et *Agents de Maîtrise*, soit seize élus titulaires et suppléants.

Nous tendons à signaler que la C.F.T.C., qui a obtenu dans l'ensemble des collèges environ 80 % des voix, a progressé de plus de 25 % par rapport aux élections précédentes.

Ont été élus dans le collège « *ouvriers* » :

TITULAIRES : Feuilloley, Haunes, Ledez, Moreau, Wauquier.

SUPPLEANTS : Blondeau, Wartelle, Wauquier, Pottin, Morteux.

Dans le collège « *employés, dessinateurs, techniciens* » :

TITULAIRES : Ultré, Debroucq.

SUPPLEANTS : Moge, Ooghe.

Dans le collège « *maîtrise* » :

TITULAIRE : Caron.

SUPPLEANT : Delrue.

LÉGER PROGRÈS dans la MÉTALLURGIE

Le vendredi 22 décembre s'est tenue une commission paritaire au cours de laquelle les dernières propositions patronales ont été les suivantes :

— 5,5 % d'augmentation des minima donnant la grille suivante : M 2, 191 ; OS1, 198 ; OS2, 209 ; P1, 230 ; P2, 250 ; P3, 272 ; point mensuel, 262,43.

— Jour de Noël payé (avec report à un autre jour de fête ou cas où Noël tomberait un dimanche).

— Augmentation de la prime de congés de 5,5 %.

— Recommandation de l'extension aux ouvriers et aux mensuels de l'assurance-décès, réservée jusqu'à présent aux cadres et agents de maîtrise.

— Prime de dégageant de départ en retraite pour les mensuels portée de 1/15 à 1/10^e de mois par année de présence.

— Passage à la classification M 2 de tous les salariés encore classés M 1, ce qui a pour effet de porter le salaire des balayeurs, femmes de ménage, manœuvres, à 191 fr. minimum.

Il faut ajouter, en cas d'accord, les améliorations diverses obtenues au cours des discussions de juin sur la Convention collective, notamment le taux de cotisation pour la retraite complémentaire qui sera obligatoirement de 4 % pour toutes les entreprises.

... Ces propositions formant un ensemble ont eu l'accord du syndicat C.F.T.C. de la Métallurgie.

Pour autant, l'augmentation des salaires minima de 5,5 % reste insuffisante.

Nos efforts porteront sur ce point et aussi sur des accords conventionnels pour les salaires réels.

E. B.

TEXTILE LILLOIS

Congés payés 1962 et jours fériés payés

Par accord entre le Syndicat patronal textile de Lille et les organisations de salariés, les congés payés de 1962 ont été fixés du lundi 6 août au lundi 27 août 1962 inclus.

Les jours fériés payés seront :

Le lundi 1^{er} janvier.

Le lundi de Pâques (23 avril).

Le lundi de Pentecôte (11 juin).

Le jeudi 1^{er} novembre.

Les 5^e et 6^e jours étant laissés au choix des entreprises par accord entre le chef d'entreprise et les représentants de son personnel.



René BONETY, secrétaire général, présente le rapport d'activité devant 250 congressistes. Ce rapport a donné lieu à vingt et une interventions, ce qui montre l'excellente préparation des Syndicats et Sections syndicales à ce Congrès. (Cl. « Croix du Nord ».)

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE DOIT PROFITER A TOUS CEUX QUI Y CONCOURENT D'ABORD AUX PLUS DÉFAVORISÉS

déclare le manifeste adopté par le VIII^e CONGRÈS DE VALENCIENNES

MANIFESTE AUX TRAVAILLEURS DU VALENCIENNOIS

LES délégués félicitent les militants qui, par l'action syndicale, luttent pour conquérir des conditions de vie et de travail conformes à leur dignité.

Le Congrès, devant la gravité de la situation, rappelle les positions et orientations de la C.F.T.C. :

Niveau de vie

« L'année qui devait être sociale » se termine par un mécontentement généralisé des travailleurs du secteur public et nationalisé alors que ceux du secteur privé sont en droit de revendiquer le maintien d'un pouvoir d'achat amené par la hausse des prix survenue depuis les derniers accords de salaires.

La C.F.T.C. considère que la progression du niveau de vie doit résulter d'une amélioration du « pouvoir d'achat » et non seulement des hausses nominales de salaires, les travailleurs étant aussi bien intéressés par le coût de la vie que par le taux du salaire.

C'est donc sur les deux fronts des salaires et des prix que la lutte syndicale doit être conduite.

Une telle conception du « niveau de vie » exige une action syndicale permanente sur les divers aspects du salaire, les prestations familiales et sociales, les retraites et pensions, la durée du travail et la garantie de l'emploi des biens de culture et de civilisation à mettre à la portée de tous alors qu'ils sont actuellement réservés à certains privilégiés.

La situation présente provoque des disparités importantes entre les revenus des diverses catégories sociales, une répartition injuste du revenu national et de son accroissement, des inégalités sociales criantes.

L'expansion économique — qui n'est réalisable qu'avec l'apport de l'ensemble des masses laborieuses — doit profiter à tous ceux qui y concourent et, en premier lieu, aux plus défavorisés.

En conséquence, le S.M.I.G. doit être modifié dans son mécanisme actuel de révision de ses indices de références afin d'en faire le moteur d'une économie au service des besoins des hommes.

Le salaire doit résulter d'un « contrat véritablement négocié » par les organisations syndicales et non d'une « décision imposée » par l'employeur, qu'il soit privé ou public.

Un niveau de vie décent doit être garanti aux retraités, et l'âge de la retraite des salariés du secteur privé doit être avancé à 60 ans.

Démocratie

Le Congrès proclame l'attachement de la C.F.T.C. à la démocratie et aux libertés qu'elle représente.

Il entend vouloir :

— défendre la démocratie : contre toutes les tentatives des éléments factieux de l'O.A.S. ; contre le processus de « fascisation » qui s'empare sournoisement du pays.

— promouvoir la démocratie par le libre exercice du droit syndical dans l'entreprise, dans l'industrie, au plan national et international ; par la réalisation d'une planification démocratique de l'économie ; par la construction d'une véritable démocratie politique.

Ces efforts seront faits en sauvegardant la nécessaire indépendance du syndicalisme vis-à-vis des partis politiques quels qu'ils soient.

Ils visent à ne pas tomber dans l'indifférence vis-à-vis du politique, indifférence qui serait dommageable aux intérêts économiques et sociaux des travailleurs.

Paix en Algérie et dans le monde

Le Congrès lance un appel pour que la paix s'instaure enfin en Algérie par des négociations entre le gouvernement français et le G.P.R.A. afin de garantir les droits essentiels de la minorité européenne et de préparer le scrutin d'autodétermination du peuple algérien.

Devant les violences, les attentats, les plasticages, les chantages dont le conflit algérien est la cause profonde, le Congrès, tout en les condamnant formellement, quels qu'en soient les auteurs, considère que la paix est seule susceptible d'en briser l'enchaînement douloureux.

Profondément attaché à la paix, le Congrès condamne la reprise des expériences nucléaires et approuve les positions de la C.I.S.C. pour un désarmement général, simultané et contrôlé.

Pour un syndicalisme moderne

Les militants entendent développer leur action pour un syndicalisme constructif et dynamique. Ils appellent les travailleurs à rejoindre nombreux les rangs de la C.F.T.C.

La France, forte du rajeunissement de sa population, se doit d'apporter dans le monde le témoignage d'une classe ouvrière puissante et organisée par des élites syndicales formées et agissantes en vue d'un idéal de paix et de justice.

DUNKERQUE

GRÈVE AUX MESSAGERIES MARITIMES et à la Compagnie Générale Transatlantique

À L'APPEL des syndicats C.F.T.C., F.O. et C.G.T. et dans le cadre de l'action du personnel des entreprises nationalisées, 80 % du personnel statutaire des compagnies ont fait une grève de 24 h.

Le succès de cette action prouve, s'il en était encore besoin, l'urgence d'une solution au problème des salaires du secteur nationalisé sur lesquels sont alignés ceux des compagnies de navigation d'économie mixte.

La motion ci-dessous rappelle, par ailleurs, les problèmes particuliers aux Messageries Maritimes et à la Compagnie Générale Transatlantique des agences de Dunkerque :

« Les organisations syndicales :

RENOUVELLENT leur attachement au principe de l'alignement de soldes en vigueur depuis 1947 entre le personnel sédentaire des Compagnies de Navigation d'économie mixte et les Cheminots.

SUR LE PLAN GÉNÉRAL :

REVENDIQUENT comme les FEDERATIONS SYNDICALISTES DES CHEMINOTS :

1^o L'augmentation générale des salaires et des retraites pour les ajuster au coût de la vie,

2^o La réduction de la durée hebdomadaire du travail sans diminution de salaires (retour progressif aux 40 heures).

SUR LE PLAN PARTICULIER :

— DENONCENT les projets directoriaux relatifs au recrutement direct de cadres en provenance de l'extérieur.

— RAPPELLENT leurs positions en faveur du maintien de la limite d'âge à 60 ans et dénoncent l'abus des prolongations de service au-delà de cette limite.

— INSISTENT pour l'aboutissement des revendications présentées lors des récentes commissions paritaires du statut ;

— PROCLAMENT la solidarité totale du personnel sédentaire de la COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE et de la COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES avec le personnel des autres entreprises nationalisées, en particulier S.N.C.F., ELECTRICITE et GAZ DE FRANCE.



SANCTIONS POUR HAUSSES... DES SALAIRES

Dans un récent communiqué, le Conseil National du Patronat Français s'est ému du fait que le Gouvernement voulait sanctionner les entreprises qui avaient consenti des augmentations supérieures à 4 %.

De son côté, la Fédération des Industries Mécaniques a pris position contre « l'impossibilité de comprendre la pensée économique du Gouvernement ».

Dans l'article que la F. I. M. a publié, on peut lire entre autres :

Une majoration de 4 % avait été admise sinon souhaitée. Mais croit-on qu'il est au pouvoir de quelqu'un de fixer à l'avance une limite, surtout aussi précise, à un niveau général des salaires ?

... Est-on sûr, au total, que la hausse finale de 8 % — puisque c'est vers ce taux qu'on semble s'acheminer pour 1961 — ne constitue pas le minimum possible et qu'il n'a pas fallu toute la volonté de l'immense majorité des chefs d'entreprise pour qu'elle reste dans ces limites ?

... Un chef d'entreprise peut faire tous ses efforts pour limiter une hausse des salaires : il est souvent obligé de la subir. Dès que la main-d'œuvre manque dans un secteur, même dans de faibles proportions, une poussée salariale est inévitable.

Le remède, les patrons métallurgistes le voient aussi :

... En laissant suffisamment d'initiatives à l'industrie, en la plaçant dans des conditions stables et simplement normales; ainsi elle est capable de remplir sa mission et de rattraper des retards considérables.

Nos commentaires seront brefs; nous demandons tout d'abord que si sanctions il y a à prendre, ce soit évidemment pour hausse des prix et non des salaires.

Quant aux 8 %, si le manque de main-d'œuvre y est pour quelque chose, nous pensons que l'action syndicale a, elle aussi, obligé le patronat à « subir » ces hausses de salaires.

Et en ce qui concerne l'impossibilité pour le patronat de comprendre la pensée économique du Gouvernement, cela nous étonne un peu, mais ce qu'en tout cas nous comprenons fort bien, c'est ce que veut dire en langage patronal :

« Avoir suffisamment d'initiatives; être placé dans des conditions normales et stables. »

Quant à nous, nous continuerons en 1962 à lutter non seulement pour l'augmentation des salaires — et du pouvoir d'achat —, mais aussi pour que les entreprises se trouvent de plus en plus placées dans le cadre d'une planification démocratique; elles auront peut-être moins d'initiatives, mais ce sont les travailleurs et le pays qui seront dans des conditions normales et stables.

Collection « Vous connaîtrez »

Pierre BROCHON

LA CHANSON SOCIALE

DE

BERANGER A BRASSENS

Un volume.

5,55 NF

Cet ouvrage montre comment les aspirations populaires s'expriment et s'expriment encore par la chanson.

LES ÉDITIONS OUVRIÈRES

12, avenue Sœur-Rosalie, PARIS (13^e)

CHRONIQUE DES HOMMES A ABATTRE

Et ça continue !

CHAFFOTEAUX ET MAURY

La direction a sanctionné par une mise à pied les délégués C.F.T.C. et C.G.T. qui participèrent à l'arrêt national de travail le 19 décembre, pour la paix en Algérie et contre l'O.A.S. Motif : la grève était politique ! Personne ne le conteste. Dans ce conflit, entre la loi, telle qu'elle est appliquée actuellement par les tribunaux, et les valeurs en cause, la classe ouvrière a choisi de lutter pour des valeurs telles que la paix et la défense des institutions démocratiques. Mais pour le patron, l'occasion était trop bonne de se venger sur des militants ouvriers.



CITROËN

Les travailleurs et les militants des usines parisiennes de Citroën qui participèrent à l'arrêt de travail du 19 décembre ont reçu un avertissement. Un délégué C.F.T.C. a fait l'objet d'une mutation, qui lui fait perdre de l'argent. Des travailleurs — étrangers pour la plupart — se sont cotisés spontanément pour le dédommager. Petit geste de solidarité et de fraternité ouvrière, qui contraste avec l'attitude anticivique et antiouvrière de la direction. Il est vrai que le 24 avril 1961, lors de la grève antiputsch, la direction avait agi de même. On a de la suite dans les idées chez Citroën : la production pour le profit et la puissance économique, mais le régime politique, peu importe.

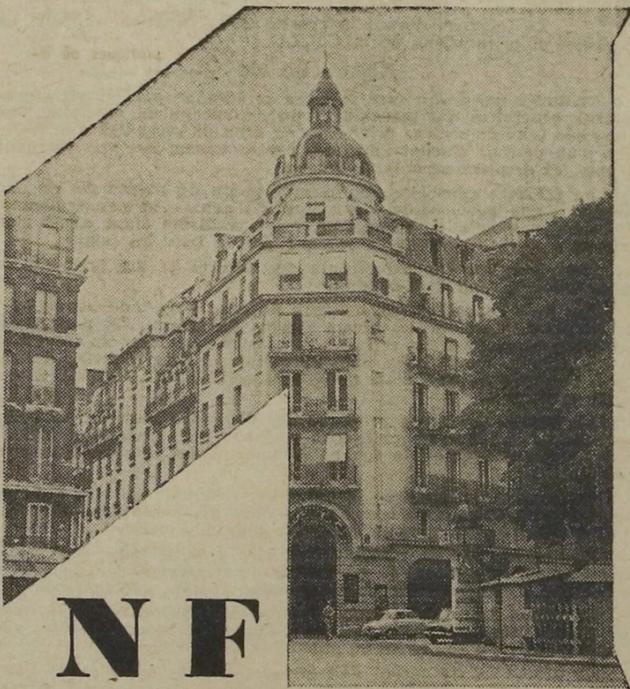
BOUYER A MONTAUBAN

Après une grève racontée dans notre dernier numéro, des élections de délégués du personnel ont eu lieu à la fin du mois d'octobre. La liste C.F.T.C. a été élue en son entier. Un mois et demi après, la direction demande le licenciement de deux délégués C.F.T.C. pour... suppression d'emploi.

MASSEY-HARRIS A MARQUETTE

Le secrétaire de la section syndicale C.F.T.C., Dieudonné Demolin, est mis à pied par la direction, qui demande son licenciement au Comité d'entreprise pour une prétendue incorrection de langage vis-à-vis de la direction. Le Comité d'établissement a refusé son licenciement. L'affaire est à l'heure actuelle instruite par l'inspecteur du travail.

Jean-Paul MURCIER.



N F

La Centrale C.F.T.C. s'agrandit. Les travaux pour l'équipement du nouvel immeuble de la rue Montholon sont commencés. Mais il est urgent que cet immeuble réponde au but qui lui a été assigné c'est-à-dire que des bureaux y soient aménagés pour pouvoir y travailler.

En effet, des organismes C.F.T.C. « étouffent » dans l'installation actuelle de la Centrale Montholon, celle-ci étant devenue trop petite du fait de l'extension du Mouvement. L'agrandissement de la Centrale va donc permettre un travail plus efficace.

C'est dans ce but que la C.F.T.C. demande à chaque adhérent un effort financier exceptionnel de... 1 NF pour 1962. 1 NF, c'est peu de chose, comme dit la chanson... C'est peu de chose pour chacun, mais c'est beaucoup au total puisque cela va permettre d'équiper les nouveaux locaux de notre Centrale !

Alors, ne tardez pas à verser le nouveau franc de l'équipement en prenant le timbre spécial prévu à cet effet pour votre carte de cotisation.

PRETS A FONCTIONNAIRES SUR SALAIRE

René DELORY, LAGNY (S.-et-M.)

PROBLÈMES BRULANTS

Sonia Pavlovna n'oubliera jamais le jour où Vassili Antonovitch est revenu du XX^e congrès, où l'on avait si vivement critiqué le culte de Staline et ses conséquences.

Il lui a tout raconté et elle a uni sa douleur à la sienne. Pendant plusieurs semaines, ils se sont sentis malades physiquement comme si l'on avait arraché de leur cœur un grand lambeau partelant.

Sonia, Sonia, gémissait-il, dire que notre vie s'est passée avec lui et n'était pas concevable sans lui.

Nous autres, nous mourrons, pensions-nous, mais lui il vivra toujours... Devant le portrait de Staline fixé au mur de son cabinet, il a dit, un jour : « Non, je ne puis le juger. Le Parti, le peuple, l'histoire, peuvent le faire mais pas moi Vassili. Je suis trop petit. »

Extrait du roman de V. Kotchev. « Le secrétaire de l'Obkom ».

Ce roman a donné lieu à des controverses au comité directeur des Écrivains soviétiques et P. Courtade, envoyé spécial à Moscou, conclut dans l'« Huma » du 27 décembre 1961 :

« On ne pourra pas reprocher aux écrivains soviétiques d'esquiver les problèmes les plus brûlants de notre époque ».

La C.F.T.C. confirmant son opposition au capitalisme, y compris à ses formes modernes, est pour une planification démocratique d'une économie orientée en priorité vers la satisfaction des besoins de bien-être et de culture des masses populaires.

Rapport C. F. T. C. « Pour une Planification démocratique ».

CE QU'IL FAUT SAVOIR

LA LOI SUR LE " CONGÉ CADRES JEUNESSE "

DEPUIS de nombreuses années, un certain nombre de mouvements de jeunesse ouvrière et la C.F.T.C. revendiquaient l'institution d'une semaine de congé culturel permettant aux jeunes travailleurs de participer à des stages susceptibles de leur apporter une culture générale ou une formation, notamment dans les domaines social, économique, artistique, etc.

De 1947 à 1956, différents projets furent déposés et tous connurent le même sort. Au moment de la discussion sur le congé-éducation, le problème fut à nouveau évoqué. Sous prétexte de charges imposées à l'économie, le texte concernant les jeunes fut repoussé à une forte majorité. Heureusement, un amendement permettait d'inclure les apprentis dans le bénéfice de la loi du 23 juillet 1957 accordant des congés non rémunérés aux travailleurs en vue de favoriser l'éducation ouvrière syndicale.

Le problème n'était pas pour autant résolu et la C.F.T.C. continuait d'appuyer les interventions des mouvements de jeunesse ouvrière et du G.E.R.O.J.E.P. pour l'institution de la semaine de congé-culturel.

Cette unanimité fit que le Haut-Comité de la jeunesse s'intéressa à la question, en particulier sous son aspect formation de cadres, d'éducateurs et d'animateurs de jeunesse. Nous avons eu contact avec les mouvements de jeunesse et

nous avons rappelé aux services du Haut-Comité de la jeunesse en quels termes nous concevions le congé culturel, en nous référant à nos positions inchangées depuis 1947. Nous avons insisté en particulier sur le fait que l'institution d'un congé culturel ou d'un congé-cadre jeunesse ne devait en aucun cas remettre en cause le congé-éducation ouvrière, ne se situant pas sur le même plan.

L'Assemblée nationale vient d'adopter la loi « congé-cadre jeunesse »

QUEL EST SON CONTENU ?

Les travailleurs salariés et apprentis des deux sexes, des secteurs public et privé, âgés de moins de 25 ans, désireux de participer aux activités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives de plein air légalement constituées, destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement de cadres et animateurs, ont droit, sur leur de-

mande, à un congé non rémunéré de six jours ouvrables par an pouvant être pris en une ou deux fois à la demande du bénéficiaire.

QUELQUES PRECISIONS

L'article 3 mentionne que la durée du congé ne peut être imputée sur la durée du congé annuel. Le congé-cadre jeunesse ne peut se cumuler avec le congé-éducation ouvrière qu'à concurrence de douze jours ouvrables pour une même année.

MODALITES D'APPLICATION

Des décrets préciseront le nombre de bénéficiaires par établissement, les conditions dans lesquelles l'employeur peut différer le congé, les conditions d'application exceptionnelles pour les plus de 25 ans, les conditions dans lesquelles sera établie la liste des organismes dont les activités ouvrent droit au congé. Cette liste sera proposée par le Haut-Comité à la jeunesse ou le Haut-Comité des sports et arrêtée par le Premier



Au cours d'une session de Jeunes à Bierville

Ministre, après avis des ministres intéressés.

Un pas est fait : il est l'aboutissement de la ténacité des jeunes travailleurs. Encore faut-il que corresponde à la loi un équipement permettant d'organiser les

stages ou sessions dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, il est certain que nous devons rester attentifs à tous les problèmes que ne manquera pas de poser l'application de cette loi. Nous aurons l'occasion d'en parler à nouveau.

R. T.

LES PRIMES ET GRATIFICATIONS DE FIN D'ANNÉE

DE nombreuses entreprises accordent à leur personnel, en fin d'année, des suppléments de salaires, distribués sous les noms les plus divers : mois double ou treizième mois, gratification, étrennes, prime de fin d'année, prime de bilan, voire « bénéfices ». Les modalités d'attribution sont très variables : certaines primes sont constituées par une somme fixe égale pour tous ; d'autres correspondent au double mois ; certaines tiennent compte des bénéfices, ou de la production de l'entreprise, d'autres de l'ancienneté, de l'assiduité, de la classification du salarié, etc.

Dans cet article, nous répondrons à un certain nombre de questions que se posent les salariés au sujet de ces primes.

I. — QUAND A-T-ON DROIT A UNE PRIME ?

Dans notre situation de travailleur, nous estimons qu'une prime donnée plusieurs fois d'année de suite, et même une seule fois, n'a pas de raison de ne pas être renouvelée.

Mais, du point de vue juridique, c'est-à-dire du point de vue qui sera celui d'un tribunal, qu'en est-il ?

Les tribunaux distinguent deux sortes de gratifications :

1) — Celles qui sont qualifiées de « contractuelles », c'est-à-dire promises fermes, acquises aux salariés.

2) — Celles qui sont bénévoles, dépendant d'une décision de l'employeur pour leur versement et leur montant.

La prime est acquise et obligatoire seulement dans le premier cas, qui est

réalisé :

a) — lorsque la prime a fait l'objet d'un texte écrit : une convention collective (c'est assez souvent le cas pour le treizième mois versé aux employés), un accord entre le patron et le personnel représenté par les syndicats, le Comité d'entreprise ou les délégués du personnel ; le règlement intérieur de l'entreprise ou une note de service de la direction ; ou encore lorsqu'elle a été indiquée sur le contrat individuel de travail ou la lettre d'embauchage.

b) — Un accord verbal est valable également. La difficulté est d'en faire la preuve, surtout en ce qui concerne les modalités pratiques où des divergences surviennent souvent.

c) — Un accord tacite, c'est-à-dire résultant de l'attitude, de l'usage dans

l'entreprise, est également valable et donne au salarié un droit certain à la prime.

Mais naturellement, il est encore plus difficile de prouver qu'il s'agit d'une prime obligatoire, « contractuelle » autrement dit, et non pas d'une gratification bénévole laissée à l'appréciation souveraine de l'employeur.

Les tribunaux, pour considérer que la prime est due, retiennent surtout deux éléments qui doivent être réunis :

1) — Régularité de la prime : lorsqu'une prime est versée depuis plusieurs années à tout le personnel par exemple, le patron ne peut plus soutenir ensuite qu'elle est facultative. Mais s'il a précisé qu'elle ne serait pas garantie pour l'avenir lors de chaque versement, il sera alors plus

délicat de prouver qu'en fait il y a usage.

2) — La « fixité » de la prime, qui fait que son montant peut être connu d'avance. Exemple : une somme fixe, un mois ou une fraction de mois de salaire.

Mais elle sera jugée bénévole si son montant est fixé par la Direction ou le Conseil d'administration, en fonction par exemple des résultats financiers de l'entreprise. Toutefois, il peut se faire que l'octroi de la prime soit passé dans l'usage, alors que le montant reste fixé librement par le patron. Le salarié est alors mal placé pour faire aboutir une réclamation.

II. — LES PRIMES DE FIN D'ANNEE ET LA SECURITE SOCIALE

Depuis la loi du 20 mars 1954 (art. 120 du Code de Sécurité Sociale) les primes de fin d'année entrent toujours en compte pour le calcul des cotisations de Sécurité Sociale.

La cotisation du mois de décembre sera calculée au maximum à raison de 6 % jusqu'au plafond de 700 NF. Mais dans le cas où salaire de décembre et prime dépasseront le plafond, il y aura le plus souvent, régularisation sur la base de l'année 1961 dans les conditions indiquées par l'article ci-contre.

III. — LES PRIMES ET L'IMPOT

L'employeur, sauf quelques rares cas tolérés par l'Administration, doit payer l'impôt de 5 % sur les traitements et salaires, également sur les gratifications.

Le salarié devra les inclure dans sa déclaration de revenu pour la surtaxe progressive. L'employeur les aura d'ailleurs comprises dans le montant de la somme qu'il lui indiquera avoir déclarée pour lui à l'Administration des Contributions directes.

E. GAUDILLIERE.

LE NOUVEAU BARÈME DES PRESTATIONS FAMILIALES

I. — SALAIRES BENEFICIAIRES DE L'ALLOCATION DE SALAIRE UNIQUE

Pourcentage d'abattement	Sal. de base serv. au calcul des allocations	Sal. de base serv. au calcul de l'allocation de sal. unique	MONTANT MENSUEL DES PRESTATIONS FAMILIALES (A.F. + I.C. + S.U.)						Chaque enf. en plus	Major. pour chaque enf. + 10 ans (1)
			Jeunes mén. sans enfant	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge	4 enfants à charge			
0 %	243	194,50	19,45	38,90	141,07	255,80	351,08	95,28	17,01	
0,5 %	242	194	19,40	38,80	140,65	255	349,95	94,95	16,94	
2,5 %	237	190	19	38	137,95	250,25	343,55	93,30	16,59	
3,5 %	234,50	188	18,80	37,60	136,60	247,875	340,35	92,475	16,415	
4 %	233,50	187	18,70	37,40	135,98	246,825	338,97	92,145	16,345	
5 %	231	185	18,50	37	134,63	244,45	335,77	91,32	16,17	
6 %	228,50	183	18,30	36,60	133,28	242,075	332,57	90,495	15,995	
6,5 %	227,50	182	18,20	36,40	132,66	241,025	331,19	90,165	15,925	
7,5 %	225	180	18	36	131,31	238,65	327,99	89,34	15,75	
8 %	224	179	17,90	35,80	130,69	237,60	326,61	89,01	15,68	

(1) A l'exception de l'aîné des familles de moins de 3 enfants.

II. — SALAIRES NON BENEFICIAIRES DE L'ALLOCATION DE SALAIRE UNIQUE

Pourcentage d'abattement de la localité	Salaire de base servant au calcul des allocations familiales	MONTANT MENSUEL DES PRESTATIONS FAMILIALES (A.F. + I.C.)				Majorations pour chaque enfant de plus de 10 ans (1)
		2 enfants à charge	3 enfants à charge	4 enfants à charge	Chaque enfant en plus	
0 %	243	63,27	158,55	253,83	95,28	17,01
0,5 %	242	63,05	158	252,95	94,95	16,94
2,5 %	237	61,95	155,25	248,55	93,30	16,59
3,5 %	234,50	61,40	153,875	246,35	92,475	16,415
4 %	233,50	61,18	153,325	245,47	92,145	16,345
5 %	231	60,63	151,95	243,27	91,32	16,17
6 %	228,50	60,08	150,575	241,07	90,495	15,995
6,5 %	227,50	59,86	150,025	240,19	90,165	15,925
7,5 %	225	59,31	148,65	237,99	89,34	15,75
8 %	224	59,09	148,10	237,11	89,01	15,68

(1) A l'exception de l'aîné des familles de moins de 3 enfants.

PLAFOND et taux de cotisation de Sécurité Sociale

Un décret paru au « Journal Officiel » du 30 décembre porte relèvement du plafond des rémunérations à prendre en considération pour l'assiette des cotisations de Sécurité sociale.

Ce plafond est fixé, à partir du 1^{er} janvier 1962, à 9 600 NF par an, soit 800 NF par mois.

Un deuxième décret, paru au « Journal Officiel » du 31 décembre, modifie les taux des cotisations.

C'est ainsi que la cotisation globale de Sécurité sociale passe de 19,50 à 20,25 %, alors que la cotisation Allocations familiales est réduite de 14,25 à 13,50 %.

ça s'est passé en **1** MOIS

UN QUART D'HEURE POUR LA PAIX

Le mardi 19 décembre 1961, des millions de travailleurs et de travailleuses ont cessé le travail pendant un quart d'heure. Des centaines de milliers d'hommes et de femmes ont cessé leur activité dans les quartiers et sur la voie publique.

Répondant ainsi à l'appel des quatre organisations syndicales qui ont lancé ce mot d'ordre (C.F.T.C., C.G.T., F.E.N., U.N.E.F.), ils ont voulu manifester leur volonté de voir conclure rapidement la paix en Algérie et de mettre un terme aux entreprises de l'O.A.S. comme à toutes celles qui visent à supprimer la liberté et à établir un régime de dictature.

Mais cette journée du 19 décembre n'est pas un terminus. Au contraire, elle a prouvé qu'une partie importante de l'opinion tient aux libertés démocratiques. Il s'agit donc d'un point de départ : devant l'évolution de la situation, les travailleurs, le peuple de France doivent être prêts à faire barrage aux adversaires de la démocratie et de la paix.

(NOTRE PHOTO : A la gare Saint-Lazare, les employés de la S.N.C.F. s'arrêtent un quart d'heure.)



CONFÉRENCE DEBRÉ

Dans une conférence de presse, le 4 décembre, M. Debré a vanté la politique sociale du Gouvernement. Il s'agit, a-t-il dit, « d'une politique sociale d'une ampleur et d'une qualité qui n'a sans doute pas eu d'égal depuis les lendemains de la Libération ». Il a parlé aussi de limites aux libertés syndicales !

Les travailleurs, eux, savent ce qu'il faut penser de « l'année sociale » qui se termine plutôt mal. Quant à l'intérêt général, ils n'ont pas de leçons à recevoir de M. Debré !



MINEURS DECAZEVILLE

A Decazeville, 800 mineurs font la grève sur le tas depuis le 19 décembre. Ils ont passé les fêtes de fin d'année au fond. Ils luttent pour leur emploi menacé ou pour obtenir l'assurance d'un réemploi dans la région avec les garanties.

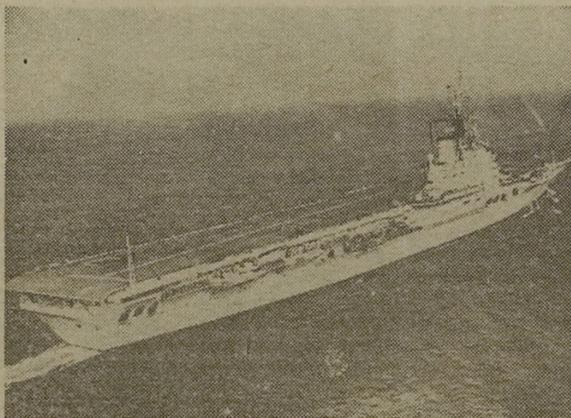
La population fait cause commune avec les mineurs car ce problème concerne tout l'avenir de la région et celui de sa reconversion.



BOUCHERS PLASTIQUÉS

Des bouchers parisiens ont été plastiqués pour ne pas avoir fait la grève des achats du bœuf et les membres du « Comité de vigilance » qui veut imposer sa loi dans la profession ont été arrêtés. M. Missoffe menace de réquisitionner les bouchers et de taxer la viande de veau et de mouton si la grève des achats continue. Mais ne faudra-t-il pas surtout réformer le circuit distributif.

(Notre photo : Grève des achats à la Villette.)



◀ REMOUS AU MOYEN-ORIENT

Pendant que l'Egypte prépare le procès des diplomates français, l'Inde récupère Goa par la force aux Portugais, cependant que l'Indonésie revendique la Nouvelle-Guinée occidentale et que l'Irak soulève à nouveau la question de Koweït. Va-t-on se passer de plus en plus de l'O. N. U. avec toutes les conséquences que cela suppose? (Notre photo : le porte-avion britannique « Centaur » s'achemine vers le Golfe Persique.)

HAUT-FOURNEAU MODERNE A POMPEY ▶

A Pompey (Meurthe-et-Moselle), le haut-fourneau le plus moderne du monde a été inauguré. Les salaires suivront-ils cette performance? (Notre photo : vue générale des aciéries de Pompey.)

